

« Conférence sociale » des 9 et 10 juillet 2012
Premiers éléments d'appréciation de la CGT

La Conférence sociale convoquée par le gouvernement, réunie les 9 et 10 juillet, a réuni près de 300 participants, dont les représentants de toutes les organisations syndicales et patronales.

Elle s'est déroulée en 4 phases distinctes :

- Une rencontre avec le président de la République, les 5 organisations syndicales représentatives et les 3 organisations patronales, axée principalement sur les enjeux de la Conférence et sur la démocratie sociale,
- Un discours d'ouverture du président de la République,
- L'organisation de 7 Tables rondes thématiques présidées par des ministres, secondés chacun par des experts,
- Les conclusions du Premier Ministre fixant une « Feuille de route sociale » pour les mois à venir.

Premier élément, le Chef de l'Etat et le Gouvernement retiennent 3 grands défis à relever par le pays pour conduire leur action :

- Le redressement des comptes publics,
- La détérioration de la compétitivité,
- Le chômage et la précarité.

Pour y répondre, ils affirment la nécessité de renforcer la démocratie sociale, le dialogue, la négociation.

Pour illustrer cet engagement, le président de la République amène un changement de la Constitution « *pour inscrire le rôle du dialogue social et la place des organisations représentatives* ».

Pour illustrer cette orientation politique, il assure :

« Il n'y aura pas de loi dans le domaine de la vie économique et sociale qui pourrait être votée par le Parlement sans qu'il y ait eu une phase de dialogue et de concertation. L'affirmation de ce principe constitutionnel ne remet pas en cause la primauté de la loi et donc le rôle du Législateur ».

Pour marquer une démarche politique qui se veut en rupture avec le gouvernement précédent, plusieurs sujets seront abordés dans les prochains mois : représentativité, financement des organisations syndicales et patronales, parcours des militants, reconnaissance des mandats interprofessionnels, IRP ...

Dans chacune des 7 Tables rondes, la délégation de la CGT s'est efforcée de porter des revendications, des propositions en rupture avec les politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années (voir synthèse dossier de presse du 5 juillet).

Dans un premier temps, les représentants de la CGT se sont heurtés à une offensive très orchestrée du Medef, relayée par plusieurs experts, voire par certains syndicats, sur 3 positions complémentaires :

- « *Le coût du travail est trop élevé, les entreprises ne peuvent plus financer seules le système de protection sociale compte tenu de la compétitivité internationale. Il faut un transfert des cotisations sociales sur la TVA ou la CSG* »,
- « *Les rigidités du marché du travail trop nombreuses et la jurisprudence qui freinent l'embauche sont contraires aux besoins de souplesse dont ont besoin les entreprises* »,
- « *Il faut faire confiance à la négociation entre partenaires sociaux et ne pas prendre de décisions à cette Conférence* ».

Cette campagne a été largement reprise dans les médias sous l'annonce d'une hausse imminente de la CSG dès le lundi soir.

Ces thèses, dominant dans les premières discussions, ont conduit la CGT à intervenir solennellement auprès du gouvernement sur la tournure que prenait la Conférence, et la nécessité d'une orientation et d'engagements précis de sa part sur les sujets soulevés par la CGT.

Dans une seconde phase consistant à fixer des objectifs et des échéances des sujets à traiter, la CGT a pu constater un net infléchissement des travaux par la reprise d'un certain nombre d'exigences (voir le relevé par Table ronde) qui se sont retrouvées dans le discours de clôture du Premier Ministre, puis dans « la Feuille de route sociale » rédigée ensuite par le Gouvernement.

Celle-ci comporte un volumineux programme de négociations, concertations ou projets de loi qui s'étalent dès l'été 2012 (Emplois d'avenir) et jusqu'à la fin juin 2013 pour l'essentiel.

La CGT a relevé deux domaines essentiels où les positions actuelles du gouvernement ne sont pas acceptables :

- L'absence de mesures rapides pour contrer les plans de licenciements, les fermetures de sites industriels (droit suspensif, redéfinition du licenciement économique, alors que le patronat prédit « *la multiplication des restructurations du fait de la situation financière des entreprises* »),

- Le cadre budgétaire qui impose une réduction des effectifs et un gel des salaires dans les fonctions publiques.

Dès la fin de la Conférence, le Medef a affiché son désaccord avec les conclusions du Premier Ministre « *qui ne tiennent pas compte de la réalité dans laquelle sont les entreprises* ».

Au-delà de l'orientation générale, plusieurs annonces ont particulièrement déplu au Medef :

- La fin de la négociation « compétitivité emploi »,
- L'évaluation des aides publiques aux entreprises pour juger de leur pertinence,
- La réforme de la représentativité patronale,
- La participation de représentants des salariés dans les comités de rémunération pour les dirigeants.

Le Medef a par la suite refusé de participer à la réunion dite « technique » organisée par le Gouvernement jeudi 12 juillet pour la mise en œuvre de la « Feuille de route sociale ».

Après cette Conférence, la CGT doit poursuivre ses campagnes de sensibilisation et de mobilisation auprès de l'ensemble des salariés actifs et retraités, avec l'ambition de se saisir de toutes les opportunités pour gagner de nouvelles conquêtes sociales.

C'est une condition indispensable pour que le changement se traduise concrètement dans le quotidien des salariés.

Débattre et mobiliser autour des revendications de la CGT est d'autant plus nécessaire que la bataille idéologique avec le patronat va se poursuivre, voire s'intensifier, notamment sur :

- Le droit du travail,
- Le financement de la protection sociale.

En s'appuyant sur le dispositif de travail confédéral déjà mis en place qui a fait preuve d'une certaine efficacité, la Confédération sollicitera les organisations pour accroître les compétences militantes qui sont nécessaires dans les différents domaines d'intervention.

□□□

Conférence sociale 9-10 juillet 2012

Compte rendu de la table ronde « développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes »

Participants : CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, l'UNSA
Medef, CGPME, UPA, FNSEA, UNAPL - AMF, ADF, ARF

Représentation CGT : Agnès Le Bot – Maurad Rabhi – Isabelle Depuydt

Appréciation générale

Comme pour les autres tables-rondes :

- Grande solidarité des délégations patronales sous l'égide du Medef pour faire pression en vue :
 - D'un allègement du « poids » des cotisations sociales et réforme du financement de la protection sociale
 - De la nécessité d'assouplir le marché du travail :
- Un investissement particulier sur cette table ronde des représentants des collectivités territoriales, notamment ARF (Association des régions de France). Celle-ci a porté la revendication d'un transfert des politiques de l'emploi sur les régions. Les représentants de l'AMF (Association des maires de France) ont « tempéré » cette attente.

Globalement, nous avons pu faire avancer nos propositions, notamment sur quelques mesures urgentes. L'évaluation contradictoire des aides publiques que l'on retrouve dans la feuille de route est à souligner.

En revanche, la question des moyens d'intervention pour des alternatives aux licenciements reste sans réponse, tout comme l'a été notre proposition de redéfinition du licenciement économique.

- L'enjeu d'une négociation sur la « sécurisation » de l'emploi a été particulièrement marquant. J.M. Ayrault a annoncé dans son discours : « la négociation « compétitivité/emploi », mal engagée, n'est plus à l'ordre du jour, pour toutes les raisons que vous savez. » ; Il ajoute « un acte 2 da la négociation sur le marché du travail, ce n'est pas non plus mon état d'esprit », proposant « une nouvelle démarche pour la sécurisation de l'emploi ».

« Celle-ci suppose d'avancer sur deux fronts :

- Lutter contre la précarité de l'emploi,
- Trouver ensuite les moyens d'accompagner les mutations économiques ».

Ces annonces ont particulièrement contrarié le MEDEF qui a fait pression dans la nuit pour une traduction sensiblement différente dans la feuille de route.

- Le volet « lutte contre la précarité » passe en arrière-plan.

- La modulation des cotisations assurance chômage en fonction du comportement des entreprises (recours aux CDD, contrats précaires) est renvoyée dans le cadre d'une renégociation à venir de la convention d'assurance chômage.
- Un chantier relatif à la « sécurisation des parcours professionnels » fait son apparition dans la feuille de route à l'horizon de la mandature.

En fait, le Medef veut éviter toute « orientation » possible d'une négociation qui pourrait fixer l'objectif de droits attachés à la personne, transférables, opposables à l'employeur et de la perspective de nouvelles garanties collectives.

Agenda :

- Une consultation immédiate des syndicats, du patronat et acteurs territoriaux sur la mise en œuvre des emplois d'avenir, préalablement à un projet de loi qui sera présenté en septembre ;
Ces emplois seront ciblés pour les jeunes faiblement qualifiés et devraient concerner le secteur non marchand, les collectivités, certains services de l'Etat, voire le secteur marchand.
- Le gouvernement produira en septembre 2012 un document d'orientation pour guider une négociation nationale interprofessionnelle sur certaines modalités du contrat de génération (dispositif associant l'embauche d'un jeune de moins de 25 ans et le maintien dans l'emploi d'un senior).
- Le gouvernement transmettra en septembre 2012 un document d'orientation pour l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle sur « les conditions d'une meilleure sécurisation de l'emploi » (elle se substitue à la négociation « compétitivité/emploi »). Cette négociation devra être conclue à la fin du 1^{er} trimestre 2013.
- L'accord national interprofessionnel de « modernisation du marché du travail » de 2008 fera l'objet d'une évaluation au printemps 2013 (accord non signé par la CGT, comportant entre autres la rupture conventionnelle du contrat de travail).
- Une négociation interprofessionnelle pour l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés : premier semestre 2013.
- Travail illégal. A la suite de nos fortes exigences, nous obtenons la convocation de la commission nationale de lutte contre le travail illégal.
- Le gouvernement convoquera une « grande conférence sur la lutte contre la pauvreté » à l'automne 2012.

Conférence sociale 9-10 juillet 2012

Compte rendu de la table ronde « développer les compétences et la formation tout au long de la vie »

Participants : CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, l'UNSA et la FSU

Medef, CGPME, UPA, FNSEA, USGERES – ARF – Assemblées permanentes des chambres de commerce et d'industrie, des métiers et d'agriculture

La délégation CGT était composée de **Thierry Lepaon** membre de la CE confédérale et responsable de la commission formation professionnelle, **Catherine Perret** membre de la Ce confédérale, **Djamel Teskouk**, conseiller confédéral et vice président du CNFPTLV *

Cette table ronde a été pilotée par le nouveau ministre de la formation professionnelle et de l'apprentissage Thierry Repentin, ce ministère est rattaché à celui du travail. Elle a été animée par Vincent Merle, professeur au CNAM. Il est noté une sur représentation du Patronat invité à cette réunion.

Le déroulé des débats s'est articulé autour des thématiques : jeunes, demandeurs d'emploi, formation des salariés, comptes individuels et coopérations locales ; comme dans les autres tables rondes, nous avons pu observer un changement radical entre la 1ère et la deuxième journée quant à la reprise de nos propositions revendicatives.

Nous avons conditionné la réussite de la table ronde à la prise en compte par le gouvernement de la **situation de l'AFPA** et des solutions urgentes à mettre en œuvre pour assurer la pérennité de l'Association. A notre initiative, une réunion spécifique a été programmée par le ministre à l'issue de la conférence sociale. Elle débouche sur un **plan de redynamisation de l'AFPA** et des engagements forts de coopération avec pôle emploi sur la formation des privés d'emploi favorisant l'accès immédiat aux formations AFPA disponibles et adaptées. La CGT a porté, ce jour, cette nécessité au CA de pôle emploi. D'autres décisions à moyen terme sont d'ores et déjà en perspective notamment en matière d'accès aux commandes publiques de formation.

Cette table ronde portait sur des enjeux essentiels quant à l'avenir de notre système de formation professionnelle, qui doit faire face à véritable crise de son financement, ce dernier étant très dépendant de la masse salariale et subissant de plein fouet les baisses d'emploi et le blocage des salaires. Cette table ronde comportait des risques majeurs qui ont tous été sinon rejetés tout au moins éloignés.

Nombre des revendications CGT ont été reprises, d'autres vont pouvoir être portées dans les différents chantiers ouverts par le 1^{er} ministre ; ces derniers constituent autant de leviers forts nationalement mais particulièrement dans les entreprises et au niveau régional.

- Il n'y aura pas de nouvelle réforme mais au contraire la Loi 2009 est confortée ainsi que les outils de sa mise en œuvre et la place du paritarisme (conformément aux préconisations de l'avis rendu par le CESE)
- Ont été affirmées la mise en œuvre de la formation initiale différée et la nécessité de permettre au salarié d'atteindre un niveau de qualification supplémentaire au cours de son activité professionnelle (éléments constitutifs de l'ANI 2009)

- Une première victoire importante est actée par le 1^{er} ministre : il s'agit de **l'arrêt des ponctions de 300 millions d'euros sur FPSPP*** et un engagement partagé de remettre de l'argent notamment pour la mutualisation en direction des salariés qui ont le moins accès à la formation (bas niveaux de qualification), la question de l'accès des salariés des TPE est posée.
- **Un Plan d'action d'urgence** est mis en place, il s'appuiera sur une convention entre l'Etat et le Fond paritaire sécurisation des parcours professionnels (déclinaison à l'échelle régionale) 3 volets :
 1. pour accompagner les jeunes sans qualification reconnue (a été repris notre proposition de plan de lutte contre l'illettrisme).
 2. « former plutôt que chômer »
 3. renforcer la formation des privés d'emploi : la place de l'AFPA est réaffirmée, le rôle et les moyens nécessaires à pole emploi, notamment en personnels en nombre et qualifiés ont été soulignés.

Pour la CGT, le plan d'urgence est indispensable compte tenu de l'urgence sociale et des besoins des privés d'emploi, il ne doit, pour autant, pas prendre le pas sur les besoins de formations des salariés dans toutes les entreprises, y compris ceux travaillant dans les plus petites, ou hors champs (économie sociale et solidaire). Il faut donc obtenir le rééquilibrage des fonds entre les 2 missions.

- Les échanges ont beaucoup porté sur le Compte individuel de formation, pour la CGT ces propositions comportaient le risque d'absorber Droit Individuel (DIF) et Congé Individuel(CIF) dans une sorte de « tirelire » individuelle sans garantie collective ; ce risque est écarté, la table ronde a réaffirmé la nécessité de garanties collectives, et une analyse est confiée au CNFPTLV* (sept 2012) : c'est un point d'appui pour notre revendication de sécurisation des parcours professionnels.
- Le 1^{er} ministre a proposé d'intégrer **le Plan de formation en entreprise dans la négociation obligatoire et triennale sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** ; c'est une avancée majeure en matière de droit d'initiative et d'anticipation des salariés mais la forte pression du patronat à l'issue de la conférence sociale rend la formulation plus floue dans la feuille de route.
- Les questions de Gouvernance partagée et coopérations locales ont été abordées mais dans un cadre plutôt de contractualisation Etat/régions/partenaires sociaux et suspendues à la nouvelle phase de décentralisation qui n'est pas dévoilée.
- Le besoin d'outils d'évaluation et de prospective a été souligné, la CGT portera à nouveau la question du soutien aux organismes tel que le CEREQ mais aussi le rôle du CNFPTLV.
- La complémentarité des voies de formation initiale professionnelle a été affirmée, en lieu et place de mise en concurrence, notre demande d'un chantier sur l'évaluation de l'apprentissage et du Service Public de l'Orientatation sont prises en compte, c'est un point d'appui pour faire aboutir notre revendication du Service Public de l'Emploi en lien avec le Droit à l'information, l'orientation et la place des missions publiques de formation et de certification.

Nous avons porté notre repère revendicatif fondé sur **le continuum formation initiale et continue**, c'est un véritable enjeu

- d'émancipation des travailleurs, des citoyens,
- de transformation sociale,
- de reconnaissance de la place du Travail.
- Mais aussi en matière de croissance économique, de ré industrialisation car la qualité de la formation initiale et continue liée à la reconnaissance des qualifications, à la classification des salaires sont des éléments constitutifs de ce qui fait pour la CGT la compétitivité des entreprises. c'est ainsi que la CGT a demandé, par exemple, un plan d'anticipation de la pyramide des âges à EDF.

La délégation tient particulièrement à remercier le travail collectif fructueux avec les camarades des fédérations et des régions mené en amont de la conférence sociale et à poursuivre au vue des gros chantiers en perspective.

*FPSPP : fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels

*CNFPTLV : conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie

Conférence sociale 9-10 juillet 2012

Compte rendu de la table ronde « assurer des systèmes de rémunération justes et efficaces »

Participants à la table ronde :

- Organisations syndicales : les 5 confédérations
- Organisations patronales : MEDEF, CGPME, UPA, plus FNSEA, CNMCCA et UNAPL (Professions libérales)

Représentation CGT : Michèle Chay – Pascal Debay – Paul Fourier

Le cœur du débat sur les différents points discutés aura été le « coût » du travail, la répartition de la valeur ajoutée, la compétitivité.

Le patronat a bien sûr critiqué la hausse récente du SMIC, a mis en avant le rôle « amortisseur » dans la période de crise des entreprises.

Nous avons défendu et argumenté nos revendications, propositions sur la nécessité d'une autre répartition des richesses, d'une autre réponse à la crise par l'augmentation des salaires permettant la relance de la consommation (Voir fiche argumentaire).

Nous avons insisté sur les questions de précarité et d'égalité professionnelle.

Les points qui ont recueilli l'accord de tous sont la suppression de prime « dividende » et la réunion à la rentrée du Comité de suivi des négociations salariales de branche (sous-commission salaires de la CNNC) afin de mettre au niveau du SMIC les minima de branches (122 sont concernées) qui lui sont inférieurs.

CHANTIERS OUVERTS :

- ✓ Fin du rôle central du comité d'experts sur le SMIC.
- ✓ **SMIC** : un groupe de travail interministériel sera mis en place afin d'explorer différents scénarios d'ajustement. La CNNC sera associée au travail.
 - ⇒ Au niveau CGT : travail économique à mener, notamment sur mise en place d'un indice de la consommation CGT.
- ✓ **Branches** : travail sur trajectoires salariales, qualifications, et pression particulière sur les branches présentant un minimum conventionnel inférieur au Smic.
- ✓ **Allègement de cotisations sociales**, chantier ouvert afin d'aller vers des mesures législatives permettant de supprimer les allègements de cotisations patronales lorsqu'il y a inertie des négociations de branche.
- ✓ **Négociation interprofessionnelle** en 2013 sur dispositifs de participation financière et d'épargne salariale, visant à simplifier et à favoriser l'accès des TPE/PME.
 - ⇒ Soumettre les dispositifs à cotisation sociale ou augmenter le forfait social sur les dispositifs font clivage.
- ✓ **La prime « dividendes »** est supprimée.
- ✓ **Rémunérations des dirigeants** : Diagnostics syndical et gouvernemental convergent sur les dérives à ce sujet.

Transparence souhaitée par tous.

Présence des représentants des salariés au Comité de rémunération, gagnée.

Pousser dans les négociations IRP notre revendication de lier la hausse des rémunérations des dirigeants à la politique salariale globale.

TRAVAIL CGT :

❖ **Réunion de la Commission confédérale Salaires, élargie aux membres de la délégation CGT à la Commission Nationale de la Négociation collectives et aux Fédérations**

Le vendredi 14 septembre à 9 heures 30 – Salle de la Mezzanine

❖ Tract de rentrée sur Salaires

CALENDRIER

- ❖ Réunion de la Sous-commission Salaires de la CNNC dès cet automne.
- ❖ Mise en place du Conseil d'Orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (COPIESAS) pour préparer des négociations interprofessionnelles en 2013.
- ❖ Travail entre branches à pousser.

Conférence sociale 9-10 juillet 2012

Compte rendu de la table ronde « atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail »

Les participants : CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC

Medef, CGPME, UPA, FNSEA, UNAPL, USGERES

Représentation CGT : Ghyslaine Richard – Alain Alphon-Layre – Christine Guinand

Najat Vallot Belkacem d'entrée de jeu a indiqué que :

- * l'arsenal juridique est bien avancé il faut passer à l'effectivité et appliquer la loi
- * nous ne nous sommes pas assez attaqués aux causes structurelles.
- * veiller à ne pas oublier les petites entreprises.

Nous avons rajouté en début de séance que l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité du travail sont des questions transversales à toutes les tables-rondes .C'est donc essentiel de transformer le travail pour l'égalité, la santé des salariés **et** pour la compétitivité des entreprises : pour la cgt égalité salariale et prof et qualité du travail sont facteurs de croissance et de productivité accrue, favorables, à la compétitivité de la France, aux budgets sociaux et même à celui de l'état.

Les autres organisations syndicales sont aussi impatientes de voir les choses avancer et prêtes à s'impliquer (FO n'avait pas mandat ?)

Le Medef, assez d'accord avec les constats s'est opposé à une politique de sanctions car le contexte est particulièrement difficile : les chefs d'entreprises ont la tête au niveau de l'eau : ne pas rajouter des contraintes sinon ils vont couler.

Leurs priorités : faire évoluer les mentalités, favoriser les partages de la parentalité, des temps de vie, mettre en place une politique managériale (transparence des rémunérations, évolutions des carrières..) inciter les acteurs de la société civile à s'engager d'avantage, informer....

Les employeurs de l'économie sociale, des PME, de l'UPA, de l'UNAPL et même de la FNSEA sont sur la même longueur d'onde même si le ton est différent : pas rajouter des charges. Ils demandent des simplifications !

Conclusion : Le niveau des sanctions n'est pas remis en cause mais améliorer le décret pour favoriser la négociation, faire qu'on y prenne plus de thèmes en compte et que les accords soient déposés : nouvelle rédaction d'ici un mois, à voir au CSEP en septembre application en janvier 2013.

Accord sur l'idée de pilotage tripartite : retenir un certain nombre de territoires et de branches et travailler ensemble pour de réelles avancées. Il sera donc mis en place dès la rentrée : la forme à préciser mais la feuille de route précise les points à prendre en compte.

Sur la qualité de vie au travail : Discuter plutôt de la méthode pour mieux organiser la mise en œuvre que sur le contenu qui est renvoyé aux négociations à partir du 21 septembre.

Voir fiche repère pour propositions CGT.

Beaucoup ont demandé un bilan sur rapport Pénicaud/Larose : il est en cours.

Medef : l'organisation du travail : un sujet majeur de compétitivité et les chefs d'entreprises y sont sensibles. C'est la 1^{ère} fois que l'organisation du travail rentre dans la négociation en partant de l'articulation avec la vie personnelle. Travaillons sur la prévention mais pas la réparation. La pénibilité ne fait pas partie de la future négociation (pas revenir à des nouveaux régimes spéciaux). Rappelle que les négociations sur la médecine du travail n'ont pas abouti. Ils demeurent des difficultés d'accord sur la définition des risques psychosociaux.

Conclusions : accord pour faire évoluer le COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail) et la mission des ANACT (Agence nationale de l'amélioration des conditions de travail) et ARACT (Association régionale de l'amélioration des conditions de travail), plans d'action territorialisés, capitaliser les expériences et donc des groupes de travail mais cadencer et ne pas étendre les délais pour les OS.

Le temps de travail structurant :

Le Temps Partiel notamment pour les femmes. 3 ou 4 grands secteurs d'activité concentrent le temps partiel. Concept de parentalité mais malgré les expériences innovantes les évolutions sont lentes dans la réalité sur le partage.

Les OS : accord sur temps minimum obligatoire de temps partiel pour ouvrir des droits, conditionner les aides à ce temps minimum. Faciliter des temps partagés pour que les salariés se construisent des emplois complets. Les heures complémentaires valorisées comme les heures supplémentaires.

Le Medef veut s'en tenir aux items choisis pour la négociation : la durée minimum des temps, information et prévision des plannings. Mais pas de cotisations supplémentaires : négociations et pas de loi.

Le travail branche par branche est nécessaire car les contraintes sont différentes.

Conclusions :

TP : au cœur de la négo de septembre, le gouvernement veut aboutir à un résultat dans le premier trimestre 2013 (8mars).

Branche propreté annonce une Conférence de progrès à suivre.

Articulation des temps :

Le Medef ne veut pas augmenter les congés et les cotisations qui pèsent sur les employeurs mais on peut regarder à répartir différemment le congé maternité ! Les OS et le gouvernement pas d'accord.

Les OS d'accord pour discuter du congé parental, pour le raccourcir, le partager et mieux le rémunérer mais c'est très lié aux services d'accueil des jeunes enfants et l'aide à l'autonomie : tout le monde ne vit pas en couple.

NVB propose de nous revoir sur l'accueil petite enfance quand la politique familiale aura avancé.

Deux sujets à la source des inégalités :

Les classifications : un travail de type tripartite qui fasse avancer et qu'on y travaille au CSEP notamment sur 1 ou 2 branches.

Echange sur la place des femmes dans les instances dirigeantes, dans les IRP : le gouvernement propose que dans la négociation sur la modernisation des IRP cette question soit discutée.

Casser les stéréotypes :

Education pour lutter contre des freins puissants : changer les manuels sexistes, montrer les réussites, les bonnes pratiques. Orienter les garçons dans les filières où ils ne sont pas. Ecole des parents.

Une campagne de communication du gouvernement-en commençant par le harcèlement au moment du vote de la loi-.

Medef prêt à aider dans les écoles, les grandes écoles ???

La ministre indique qu'une mission a été demandée à Brigitte Grésy sur les stéréotypes depuis la petite enfance, implication aussi dans le chantier de la refondation de l'école. Le conseil interministériel remis en route.

La feuille de route a repris globalement ces débats. Quelques formulations montrent que le Medef effectue des pressions pour minimiser l'impact des mesures annoncées sur le « coût du travail ».

Conférence sociale 9-10 juillet 2012

Compte rendu de la table ronde « Réunir les conditions du redressement productif national »

Conférence thématique présidée par Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif

Facilitateur : Louis Gallois

Délégation CGT : Mohammed Oussedik, Marie-Claire Cailletaud, Nasser Mansouri Guilani

Participants : CFDT, CFTC, FO, CGC, MEDEF, CGPME, UPA, Association des Régions de France

Thèmes traités :

- Les causes de la désindustrialisation
- La compétitivité qualité
- Les outils du dialogue social

Cette table ronde devait traiter du diagnostic partagé ou non qui a conduit la France à cette situation avancée de désindustrialisation. Très rapidement, s'est installé un débat orchestré autour de la « compétitivité cout » et notamment du cout du travail « trop élevé » en France, notamment en comparaison avec le modèle allemand. Le modèle social français a également été la cible d'attaque venant du patronat, mais c'est surtout les sujets relatifs à la législation du travail jugée « trop rigide » par le patronat et « le poids excessif des charges sociales qui pénalise la compétitivité des entreprises françaises ». La CGT a été la seule a contesté cette approche, FO refusant de prendre part à ce débat en prétextant que la délégation n'avait pas mandat pour aborder la question du financement de la protection sociale. Le facilitateur, le Ministre et la CFDT ont finalement décidé de préparer un relevé de conclusion de cette séance pour notamment préciser que la compétitivité cout était en grande partie due aux poids des charges sociales et que la solution résidait dans le transfert d'une partie des cotisations sociales vers la CSG, partie estimée entre 30 à 70 milliards d'euros.

La CGT a alors affiché sa fermeté en démontrant que le manque de compétitivité des entreprises françaises reposait sur la dérive financière, la faiblesse des investissements en recherche, développement, en formation, en emploi, en salaire(exemple du cout de main d'œuvre plus élevé de 30% en Allemagne par rapport à la France dans le secteur automobile)mais aussi la déresponsabilisation des entreprises par des exonérations massives de cotisations sociales, véritables trappes à bas salaires, les mesures fiscales dérogatoires applicables aux entreprises, la mise au pas des entreprises sous traitantes par les donneurs d'ordre, l'absorption des entreprises de tailles intermédiaires par les grands groupes, un système bancaire défaillant quand à son rôle de financeur de l'économie et notamment de PMI/PME, l'absence de vision stratégique industrielle de l'Etat, Les règles de concurrence imposée par une Europe d'avantage tournée vers la compétition que vers la coopération, les complémentarités et les solidarités entre les territoires et les peuples, l'absence de droits d'intervention pour les salariés sur les choix stratégiques de leurs entreprises.

Les interventions en séance et après la séance ont permis de faire reculer le patronat et d'autres organisations et finalement ce texte véritable plaidoyer pour la CSG a été rejeté.

La séance du mardi matin n'en a été que plus constructive avec notamment plusieurs points importants qui ont été adoptés :

- La mise en place de la Banque Publique d'investissement avec ses déclinaisons régionales et le livret d'épargne industrie. L'investissement de long terme et à faible taux de rendement sera privilégié car plus compatible avec la vision industrielle.
- La place primordiale du secteur énergétique et d'une politique énergétique basée sur le mix énergétique a été réaffirmée ; Le débat portant sur la transition énergétique devant intégrer l'avantage compétitif que procure le secteur énergétique pour l'ensemble de l'industrie et de l'économie.
- L'objectif de 3% du PIB consacré à la recherche réaffirmé, les dispositifs fiscaux comme le crédit impôt recherche devant être ciblé uniquement sur l'industrie et la recherche.
- La politique industrielle territorialisée par filière industrielle stratégique a été réaffirmée.
- Dans ce cadre, la Conférence Nationale de l'Industrie doit être plus équilibrée en faveur des organisations syndicales, la CGT a proposé que les Régions de France soient membres de cette CNI (proposition adoptée), l'UPA faisant également son entrée au sein de la CNI. Les filières stratégiques doivent être revues, la CGT a proposé la création d'une filière sidérurgie, d'une filière déconstruction navale ou éco-conception, et de l'élargissement de la filière nucléaire à l'ensemble de l'énergie, en outre la CGT a revendiqué un équilibrage en faveur des organisations syndicales dans les comités stratégiques de filières, proposition adoptée.
- Les sujets d'anticipation des restructurations (proposition CFDT) ont été retenus et renvoyés à la négociation sur les IRP, comme les droits d'intervention des salariés dans les CA, les conseils de surveillance (proposition CGT)
- Une mission portant sur la compétitivité de l'industrie française a été confiée à Louis Gallois et doit rendre ses conclusions avant la fin du mois d'octobre 2012.

Propositions CGT Table-ronde Redressement productif National

La désindustrialisation résulte de la financiarisation de l'économie, 9 points de PIB sont désormais distribués en dividendes soit 180 milliards d'euros pour les seules sociétés non financières. Il faut y mettre fin par une politique industrielle ambitieuse inscrite dans le cadre d'une vision de long terme.

L'Etat doit assumer toute sa responsabilité et assurer son rôle de stratège et développeur.

Il faut se donner comme objectif de créer un million d'emploi industriel à l'horizon de 2017 ; c'est indispensable pour atteindre le plein emploi, compte tenu du fait que chaque emploi industriel permet de créer entre 4 et cinq emplois dans le reste de l'économie.

Il faut se donner l'objectif de porter la part de l'industrie dans la valeur ajoutée globale à 20 % à l'horizon de 2017.

Cela nécessite de maintenir les capacités de production, les compétences et les emplois.

- Il faut tout d'abord donner de nouveaux droits et pouvoirs aux salariés dans les entreprises.
 - Les représentants des salariés, les élus du personnel, doivent avoir le droit suspensif sur les plans de licenciement et de restructuration.
 - Il faut équilibrer les rapports entre donneurs d'ordre et sous-traitants ; à cette fin il faut créer des comités interentreprises rassemblant les élus des entreprises donneurs d'ordre et sous-traitants.
 - Il faut rééquilibrer la structure des conseils d'administration au profit des élus du personnel au niveau des groupes (et non des filiales).
Les administrateurs salariés élus du personnel doivent disposer du droit délibératif en ce qui concerne les choix stratégiques, l'investissement en France et à l'international, la recherche-développement, la rémunération des dirigeants et des actionnaires, l'impact sur les organisations du travail.

- Il faut accroître l'investissement productif (matériel, recherche-développement, formation et qualification)
 - Il faut réaliser l'objectif de porter la part du PIB consacrée à la recherche-développement à 3 % à l'horizon 2017.
 - Il faut se donner l'objectif d'augmenter le taux d'investissement d'au moins 1 point chaque année pour le porter à 23 % à l'horizon 2017.
 - Il faut limiter les dividendes versés aux actionnaires à 10 % du taux de marge des entreprises afin de dégager des ressources nécessaires pour le financement de l'investissement productif

- Cela nécessite des financements appropriés, publics et privés.

- Il faut créer un pôle financier public, notamment pour faciliter l'octroi des crédits aux PME et aux collectivités territoriales qui réalisent 71 % de l'investissement public.
- Il faut doubler le plafond du livret A et mettre en place le livret de l'épargne industrie dans les mêmes conditions que celles du livret A.
- Il faut modifier les conditions de refinancement de la BCE. C'est indispensable pour :
 - réduire les taux d'intérêt des crédits bancaires
 - établir un mécanisme de sélectivité des crédits ;
- Il faut établir un maximum d'exigence en ce qui concerne l'usage des fonds publics destinés aux entreprises (172 milliards de fonds publics distribués par l'Etat central et les collectivités territoriales aux bénéficiaires des entreprises).
 - Il faut contractualiser les aides.
 - Les élus du personnel (CE, Comité de groupe, administrateurs salariés...), de même que les élus locaux doivent participer à la définition des critères d'attribution des fonds publics, quelle que soit l'origine de ceux-ci (Etat central, collectivités territoriales).
L'usage de ces fonds doit aussi être mis sous le contrôle des élus du personnel.
 - Il faut rétablir la Commission nationale et les Commissions régionales du contrôle des fonds publics accordés aux entreprises supprimées par Jacques Chirac en 2002.
- Il faut réformer la fiscalité des entreprises sur les bases suivantes :
 - Harmonisation des impôts sur les sociétés dans l'union européenne par deux aspects :
 - Harmoniser les assiettes de l'impôt sur les sociétés
 - Harmoniser le contrôle et les procédures fiscales, notamment en ce qui concerne la TVA communautaire
 - Une taxe sur les transactions financières pour arrêter la spéculation
 - Une fiscalité environnementale utile à l'emploi et à la satisfaction des besoins
 - Un impôt modulé selon le comportement des entreprises en France en matière d'emploi et d'investissement productif, de telle sorte que le taux d'impôt soit majoré pour les entreprises qui donnent la priorité à la distribution des dividendes
 - Une fiscalité pour empêcher les LBO spéculatifs
Cette spéculation repose sur la possibilité qu'ont les entreprises de déduire les intérêts d'emprunt sans limite.
 - Une Contribution économique territoriale des entreprises (CET) favorable à l'emploi et au développement solidaire des territoires
 - Suppression des exonérations fiscales et sociales des heures supplémentaires ;
 - Lutter contre la fraude fiscale et sociale des entreprises, ce qui suppose des moyens supplémentaires dans les services.
- Il faut une politique énergétique permettant de développer des énergies alternatives et de préserver les avantages de la France.

Cette politique doit être fondée sur deux principes fondamentaux : répondre aux besoins des femmes et des hommes de la planète ; agir sur nos émissions de gaz à effet de serre pour répondre à l'enjeu du réchauffement climatique et l'épuisement à terme des ressources fossiles impliquent de produire l'énergie différemment.

Cela suppose de répondre à plusieurs enjeux :

- Etablir une vision à long terme pour réorganiser la filière nucléaire et réussir un mix énergétique efficace.
L'Etat doit jouer tout son rôle, y compris du point de vue financier, voire de propriété.
 - Ne pas gaspiller les atouts de la France dans le domaine de l'énergie nucléaire ;
Cela nécessite des compétences pour concevoir les réacteurs, construire et exploiter les centrales ainsi que tous les métiers liés à la fourniture des éléments nécessaires à la construction, exploitation et la déconstruction ;
 - Avoir une politique minière cohérente : la filière nucléaire française doit pouvoir compter sur une politique minière suffisante et qui respecte une haute déontologie en direction des pays exportateurs et de leurs citoyens ;
 - Une gestion responsable des déchets.
-
- Il faut établir des normes sociales dans les échanges mondiaux afin d'éviter la mise en concurrence des salariés et des systèmes socio-productifs ; il faut établir un « socle de protection sociale universelle », comme le proposent l'Organisation internationale du travail et le sommet de Rio+20
 - Il faut renforcer les prérogatives des comités de groupes au sein des firmes multinationales ;
 - La France doit assumer toute sa responsabilité dans les instances européennes et internationales (notamment l'OMC) pour faire valoir cet objectif.

 - Il faut veiller à ce que le taux de change de l'euro ne pénalise pas les productions dans l'espace européen et en France.

Cela passe notamment par une révision des statuts de la Banque centrale européenne (BCE) pour que la gestion du taux de change de l'euro ne soit pas confiée exclusivement à la BCE.

 - une législation contraignante pour interdire les montages financiers complexes qui endettent la structure et non la personne physique ou morale qui investit
 - légiférer pour obliger un investisseur avisé à rendre public sa stratégie dès le seuil de prise de participation de 3 % en cas d'OPA.

Conférence sociale 9-10 juillet 2012

Compte rendu de la table ronde « assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale »

Douze délégations étaient présentes à cette table ronde : en plus des 5 confédérations syndicales et des 3 organisations patronales, étaient présentes l'UNSA et la FSU, ainsi que la FNSEA et l'UNAPL.

Représentation CGT : Caroline Ferreira, Eric Aubin, Pierre-Yves Chanu

Le facilitateur était Jean-Baptiste de Foucauld.

La particularité de cette table ronde était d'être scindée en 2 sujets distincts : le financement de la protection sociale le lundi après-midi ; les retraites le mardi matin.

Le financement de la protection sociale

Le débat s'est largement concentré autour de l'idée d'un transfert d'une partie des cotisations famille et assurance maladie sur la CSG.

Ce transfert serait justifié par 2 types d'arguments :

- Les prestations famille et assurance maladie présentant un caractère universel, elles devraient être financées par l'impôt ;
- Il faut distinguer les prestations contributives et les prestations non contributives (par exemple les droits familiaux en matière de retraite) ; les droits non contributifs doivent également être financés par l'impôt.

Cette analyse était partagée par la plupart des délégations, à l'exception de la CGT et de la FSU. Pour la CGT, la solidarité et l'universalité sont des principes fondateurs de la Sécurité sociale.

La CGT a défendu ses propositions de réforme du financement de la Sécurité sociale, en particulier la double modulation des cotisations patronales. Elle est également intervenue sur les enjeux de financement pour toutes les branches, sur la nécessaire réforme du financement des hôpitaux et des établissements médico-sociaux publics. Elle a également dénoncé la dérive des dépassements d'honoraires et l'exigence d'un retour au respect des tarifs de la sécurité sociale. Elle a rappelé les besoins nouveaux à satisfaire comme la perte d'autonomie, le soutien aux jeunes.

La CGT s'est trouvée assez isolée sur cette question du financement. Notons toutefois que la FSU a défendu une approche convergente.

Les conclusions de la première partie de la table ronde.

La principale proposition de Marisol Touraine a été de mettre en place le Haut Conseil du financement de la protection sociale, créé à la fin du quinquennat précédent mais jamais effectivement installé.

Il sera chargé de dresser un diagnostic partagé sur le financement de la protection sociale et d'examiner les différentes options d'évolution de la structure du financement. Il se mettra au travail dès septembre.

Sa composition actuelle sera revue.

Au vu de la pression de certaines organisations, la CGT a insisté sur la nécessité de faire preuve de sagesse en prenant le temps de la réflexion et en explorant les différentes propositions.

Par ailleurs, une concertation sera organisée en amont de l'élaboration du PLFSS (Projet de loi de finance de la Sécurité sociale). Il s'agissait d'une demande de la CGT.

Les retraites

L'ensemble des participants sans exception a affirmé son attachement aux retraites par répartition, le MEDEF et la CGPME indiquant qu'elles pourraient être complétées par des dispositifs en capitalisation.

La CGT a présenté la cohérence de ses positions, en insistant sur la maison commune des régimes de retraite.

Nous avons également indiqué que nous souhaitions une mise à plat des dispositifs de compensation.

Elle a aussi posé des exigences immédiates, en particulier la pénibilité et le rétablissement de l'AER (allocation équivalent retraite), allocation versée aux chômeurs âgés en fin de droits jusqu'à ce qu'ils puissent liquider leur retraite.

La CFDT a défendu sa proposition de « *réforme systémique* » (tout en évitant le plus souvent d'employer le terme, parlant plutôt de « *réforme de fond* », et précisant qu'elle n'était pas attachée à une technique particulière (comptes notionnels par exemple). Elle a indiqué qu'elle ne se contenterait pas d'une nouvelle réforme paramétrique qui aggraverait encore les inégalités. La CFDT est restée assez isolée sur la perspective d'une réforme systémique, que le patronat n'a pas appuyée. Ce dernier s'est contenté de déclarer qu'il était prêt à participer à une discussion sur une « *réforme globale* ».

Quant à la ministre, tout en indiquant que l'ensemble des options serait sur la table, elle n'a pas employé une seule fois le terme de « *réforme systémique* », évoquant simplement la possibilité de changer plusieurs paramètres

Le calendrier de discussions

La ministre a présenté le calendrier des discussions.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) préparera un rapport pour janvier, portant à la fois sur des projections financière à long terme (2060) et un état des lieux de notre système de retraite. Cet état des lieux portera notamment sur la pénibilité, les inégalités femmes/hommes, les dispositifs de solidarité en matière de retraite et la situation des polypensionnés.

Dans un second temps, une « *commission ad hoc* » présentera les différentes options d'évolution du système de retraite, sur la base d'un cahier des charges établi à l'issue d'une négociation entre le gouvernement et les organisations syndicales et patronales.

Parmi les options à discuter figureront la solidarité, la simplification et la lisibilité du système et la question des polypensionnés.

La composition e cette commission n'est pas précisée, mais elle devrait être une commission d'experts « neutres ». Elle ne devrait donc pas être composée de représentants syndicaux et patronaux.

Sur la base de son rapport, une concertation s'engagera au printemps avec l'objectif d'une réforme législative en novembre 2013.

Conférence sociale 9-10 juillet 2012

Compte rendu de la table ronde « Moderniser l'action publique avec ses agents »

Participants : CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, l'UNSA, la FSU, Solidaires, FA FPT, SNCH/SNPS.

ARF, ADF, AMF, FHF

Représentation CGT : Marie-Laurence Bertrand, Bruno Bouvier, Baptiste Talbot, Nathalie Gamiochipi

APPRECIATION GENERALE

Cette table ronde marque incontestablement un tournant dans l'approche de ces questions dans la méthode comme dans la conception de l'action publique.

La méthode révèle la volonté d'associer l'ensemble des acteurs, salariés, employeurs publics, élus. Le dialogue social est revendiqué comme un élément essentiel du contrat social. Les organisations syndicales de salariés sont pleinement associées, leur expression sans entrave.

Parce que cela correspond à sa conception du Service public, la CGT acte positivement que le sens du service public, son rôle et sa place soient considérés comme fondamentaux et fondateurs dans la construction du « vivre ensemble ». Les principes constitutionnels ont d'ailleurs été rappelés, permettant de réaffirmer que l'égalité et l'universalité s'opposent à une conception minimaliste de « filet de sécurité ». Nous nous félicitons par ailleurs de voir reconnu que les services publics produisent de la valeur et participent de et à l'économie.

Au cours de ces 2 jours, la nécessité d'une réelle vision et ambition politique s'est exprimée, partagée par l'ensemble des participants. Sur ce sujet, la Cgt a donné le ton !

Sur ce socle consacrant l'intérêt général et une ambition pour la construction sociale, la 2^e ½ journée a démontré la volonté globale des représentants des salariés et des employeurs publics d'apporter des réponses aux enjeux ayant trait à la Fonction publique dans ses 3 versants.

L'intervention de la CGT pour rappeler qu'une ambition n'avait de sens que si elle débouchait sur les moyens de sa réalisation a probablement permis de construire un agenda social de meilleure tenue que celui initialement envisagé.

Pour autant, les services et missions publics sont bel et bien enfermés dans un carcan financier. Pour en sortir, il faudra bien discuter enfin des conditions du financement des politiques publiques. La logique comptable et culpabilisatrice ne s'intéressant qu'à la réduction des dépenses publiques et écartant toute réflexion sur les recettes n'a pas de sens :

- L'évaluation et la définition des besoins posent inévitablement la question de l'emploi public, en volume comme en qualité.
- La reconnaissance du travail des agents publics, des fonctionnaires passe aussi par des mesures salariales dignes de ce nom.
- Une nouvelle phase de décentralisation ne peut s'envisager qu'à partir d'une concertation étendue et précise réaffirmant en premier lieu des objectifs de démocratie et de progrès social, accompagnés des moyens correspondants des moyens nécessaires.

La méthode et le calendrier annoncé montrent une volonté de mise à plat, d'évaluation et de redéfinition de l'ensemble des missions et services publics. La CGT partage cette analyse et continuera à y prendre toute sa place avec ses organisations territoriales et professionnelles. Elle fait par ailleurs le pari que la mesure des besoins débouchera inévitablement sur la démonstration que la réponse passe par un emploi public suffisant et reconnu.

Les salariés, aux cotés de leurs organisations, joueront un rôle déterminant dans cette prise de conscience.

La CGT considère que la place occupée par les services publics dans cette conférence sociale valide la pertinence de son engagement sur cette question, la nature de sa campagne, et poursuivra sa mobilisation autour des enjeux professionnels, interprofessionnels et territoriaux.

CE QU'A PORTE LA CGT

La CGT a porté ses propositions en matière d'organisation et de financement des services publics, en pointant la nécessité de mettre un terme aux réformes néfastes engagées ces dernières années et de créer les conditions d'un dialogue social large et inscrit dans la durée et dans une dimension territoriale pour envisager toute nouvelle évolution, s'inscrire dans sa mise en œuvre et son évaluation. Elle a par ailleurs exposé les objectifs auxquels devrait répondre toute nouvelle phase de décentralisation.

Elle a demandé la satisfaction d'un certain nombre de mesures urgentes pour les personnels (fin du gel du point d'indice, abrogation du jour de carence, ouverture de discussions sur les questions de précarité, de droits syndicaux, de santé au travail,...) et l'ouverture de négociations de moyen terme sur différentes questions (grilles et rémunérations, organisation des missions, égalité professionnelle, droits des agents originaires de l'Outre-Mer,...).

LES PRINCIPALES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

M. Lebranchu a annoncé sa décision d'abroger les mesures relatives à la réorientation professionnelle de la loi dite de mobilité du 3 août 2009.

Deux demandes de mesures immédiates formulées par l'ensemble des organisations syndicales, l'abrogation du jour de carence et la fin du gel du point d'indice, n'ont à ce stade pas reçu de réponse.

De nombreuses concertations et négociations seront ouvertes sur les sujets suivants :

- place et missions de la puissance publique et des services publics, perspectives d'une nouvelle étape de décentralisation (concertation à l'automne, déclinée sur le territoire)
- droits syndicaux (concertation à l'automne)
- prise en compte du parcours syndical (négociation au 1^{er} semestre 2013)
- concertation sur l'emploi : handicap, jeunes peu qualifiés, seniors (concertation à l'automne en vue d'éventuelles négociations)
- égalité professionnelle femmes-hommes (négociation à l'automne en vue d'un accord),
- bilan de l'accord santé et sécurité au travail (rentrée 2012)
- prévention des risques psycho-sociaux (négociation à la rentrée 2012)
- agents non titulaires (automne)
- rémunérations, carrières et parcours professionnels (bilan à l'automne en vue de négociations début 2013)

Note sur la feuille de route sociale en matière de démocratie sociale.

La CGT avait fortement insisté pour que la démocratie sociale et les moyens de l'exercer soient parties prenantes de la conférence sociale. Même si ce thème n'a pas été organisé autour d'une table ronde de la conférence, nous pouvons apprécier positivement qu'il ait été présent tant dans le discours introductif du Président de la république, dans les conclusions du Premier Ministre et dans la feuille de route publiée au lendemain de la conférence.

Toutefois, nous pouvons regretter que la feuille de route écrite ne reprenne pas de façon suffisamment explicite certains engagements du Président de la république. Pour la CGT, ils n'en demeurent pas moins des sujets à traiter dans la mise en oeuvre de la conférence.

Nos revendications pour le progrès de la démocratie sociale s'articulent sur 3 domaines :

1. la production des normes sociales, par la loi et/ou la négociation collective ;
2. la représentation collective des salariés (droits nouveaux dans les IRP ; mise en place de nouvelles IRP inter-entreprises et nouveaux lieux de concertation interprofessionnelle territoriale)
3. le droit syndical et les moyens de l'exercer

Concernant la production des normes sociales, une révision de la Constitution et une loi organique renforceront le rôle des « partenaires sociaux », sans leur « définir un domaine réservé excluant le rôle des pouvoirs législatif et réglementaire ». Cela répond à la conception de la CGT qui entend porter ses revendications tant auprès du patronat que des pouvoirs politiques.

D'autre part, notre revendication de dater le passage aux accords majoritaires dans le secteur privé a trouvé un écho (dans le public, c'est déjà fixé au plus tard au 31 décembre 2013). La feuille de route annonce un bilan de la réforme au 2^{ème} semestre 2013, alors que le président comme le Premier Ministre se sont engagés à « l'aboutissement de la réforme de la représentativité qui a été lancée par la loi du 20 août 2008 ».

La feuille de route lance le chantier de la représentativité patronale, malgré l'opposition farouche du MEDEF.

Elle annonce aussi la mise en place, avant la fin 2012, d'un groupe de travail sur « la rationalisation des négociations obligatoires », portant sur la multiplication des dispositifs et les sanctions en cas de non respect des obligations.

Concernant la représentation collective des salariés, « la question du dialogue social territorial au niveau des bassins d'emploi » a été soulignée tant par le Président que le Premier Ministre. Cela n'est pas explicitement repris au chapitre « démocratie sociale » de la feuille de route, mais figure dans d'autres : emploi, formation professionnelle, redressement productif. Nos importantes revendications en matière de nouveaux lieux de consultation interprofessionnelle doivent donc être traitées dans les « actions sur les questions relatives à la représentativité » auxquelles le gouvernement s'est engagé dans la feuille de route.

Au chapitre du redressement productif, la feuille de route retient la nécessité d'aller vers une « information loyale et transparente des représentants des salariés ». A celui de « l'emploi », elle fixe l'objectif « d'encadrer les licenciements manifestement abusifs ». Ces enjeux ont été soulignés dans l'introduction du Premier Ministre, qui a notamment déclaré que les salariés « doivent pouvoir bénéficier de nouveaux droits permettant une meilleure information sur la situation de l'entreprise ». L'objectif de la feuille de route de conclure la négociation sur les IRP avant la fin de l'année va nous permettre d'y renforcer nos revendications en matière de droits nouveaux d'intervention dans les entreprises (recours suspensif, contrôle de l'utilisation des fonds publics...).

De plus, notre revendication en matière de présence de représentants des salariés dans les conseils d'administration est explicitement retenue dans la feuille de route, sous forme de concertation, avec la présence des salariés dans les comités de rémunération des hauts dirigeants – ce qui a fait bondir le MEDEF !

Concernant les droits et moyens syndicaux, la feuille de route ne précise que deux sujets :

- un bilan des dispositions législatives sur la transparence financière des syndicats
- la transparence financière des CE (l'annonce de l'adoption de dispositions législatives début 2013 signifie l'abandon de la loi Perruchot et la prise en compte de la concertation intervenue entre les syndicats et le Ministère du travail).

Elle a toutefois annoncé « des actions relatives au financement des organisations syndicales et patronales ». la CGT entend bien que ces actions portent notamment sur les moyens pour l'action interprofessionnelle des syndicats.

L'engagement du Président de la république à prendre en compte « la place du syndicalisme dans l'ensemble des entreprises car nous devons permettre que les garanties offertes aux salariés soient les mêmes quelle que soit la taille, quel que soit le lieu des entreprises » ne trouve pas de traduction concrète dans la feuille de route. Pour la CGT, cet engagement doit demeurer dans la politique gouvernementale en matière de démocratie sociale. Cela doit passer par la prise en compte de nos revendications en matière de respect des libertés syndicales comme de respect du droit à la proximité syndicale face à la centralisation des droits dans les grandes entreprises.

L'ouverture de la négociation déjà prévue dans le cadre de la délibération sur « la modernisation du dialogue social » et portant sur la reconnaissance des parcours militants est datée à début 2013. Elle est élargie à la reconnaissance des mandats interprofessionnels, ce qui était une demande de la seule CGT.

Conclusion CGT

La CGT doit adopter sa propre feuille de route revendicative pour le progrès de la démocratie sociale, afin de définir sa démarche et caler ses interventions tant dans les négociations à venir avec le patronat que vis-à-vis du gouvernement. Pour cela, la commission démocratie sociale a travaillé à la rédaction de fiches revendicatives sur les 3 domaines cités en début de note. Elles doivent faire l'objet d'une validation par la CE confédérale à la rentrée, après examen par les organisations du CCN qui auront la possibilité de réagir par écrit. Ces fiches leur seront envoyées vers le 18 juillet.

**LA CONFERENCE SOCIALE DES 9 ET 10 JUILLET 2012
RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
INTERVENTION DE BERNARD THIBAUT, Secrétaire général de la CGT**

La CGT s'est félicitée de la convocation de cette conférence qui est une des conséquences du cycle d'élections qu'a vécu notre pays ces derniers mois.

L'intitulé même de cette rencontre « *Grande conférence sociale* » génère légitimement de grandes attentes devant illustrer un changement de cap dans les politiques économiques et sociales qui dominent depuis un cycle beaucoup trop long.

C'est cela qui a inspiré une majorité de salariés électeurs dans les RDV électoraux de mai et juin.

Nous avons conscience comme d'autres de l'environnement général, sur le plan économique, sur le plan social.

Les diagnostics sur les origines de la cause économique et sociale ne sont pas partagés. Les voies pour en sortir provoquent donc des polémiques.

Je me limiterai à deux considérations avant l'ouverture officielle de la conférence.

D'une part, je veux rappeler que pour la CGT, c'est bien la dévalorisation du travail qui est à l'origine de la crise systémique du système économique.

Il n'y aura pas de solution durable en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de redressement productif ou de financement du système de protection sociale s'il n'y a pas un ensemble de mesures permettant de s'extraire de la recherche de la rentabilité financière de court terme qui domine dans les entreprises.

Malgré les élections, les discours sur le coût du travail trop élevé en France reprend de la vigueur au nom de la compétitivité des entreprises.

Les chiffres ont été maintes fois fournis, ce n'est pas dans le coût du travail ou dans la législation du travail que nous trouvons une explication aux pertes de marché des entreprises françaises, constantes depuis 1990.

Cette perte repose sur un taux plus faible de recherche et de développement, une formation professionnelle qui stagne, voire régresse, une priorité donnée à l'investissement financier sur l'investissement productif.

Il faut créer un choc en réorientant un certain nombre de politiques qui consacrent le développement des capacités humaines.

Il s'agit aussi de réorienter le crédit sur 1100 milliards de crédits distribués. 7% vont à l'industrie manufacturière, 43% pour la promotion immobilière et les sociétés holdings.

La deuxième considération a trait aux objectifs de la Conférence.

Nous nous sommes inscrits dans ses travaux préparatoires et la CGT s'y inscrira de manière constructive.

S'il est entendu que chacune des 7 Tables rondes aura, entre autre pour mission, de tenter de fixer un agenda et des méthodes de concertation, il est de notre responsabilité d'être insistants pour que le gouvernement n'hésite pas à prendre un certain nombre d'initiatives, voire de décisions qui lui appartiennent et sont indispensables au vu de l'urgence de la situation.

Nous ferons des propositions en ce sens pour chacun des thèmes abordés.

Je n'en cite que quelques-uns pour illustrer mon propos.

- La mise à plat de l'ensemble des aides publiques et exonérations de cotisations versées aux entreprises au nom de l'emploi pour un examen contradictoire sur leur pertinence. C'est une décision qui appartient aux pouvoirs publics.

- La redéfinition du licenciement économique et le droit suspensif face aux restructurations et fermetures de sites qui se multiplient est d'autant plus urgent qu'on nous annonce des tsunamis d'emplois.

- L'indexation automatique des minimums de salaire après toute revalorisation du SMIC appelle aussi une décision du gouvernement.

- Des sanctions pour celles des entreprises qui ne respectent pas la loi sur l'égalité salariale Femmes-Hommes est de la responsabilité de l'Etat.

- La convocation de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal est urgente. Le travail illégal est estimé à 4% du PIB.

Conjuguer une meilleure concertation et la prise de responsabilité qui incombe au gouvernement est la condition pour que le quotidien des salariés change en positif.

Quelques mots sur la démocratie sociale que vous venez d'évoquer, ce qui est une bonne chose.

- La démocratie sociale est partie intégrante de la démocratie.

- Elle a été particulièrement malmenée ces cinq dernières années par l'exécutif qui exerçait les responsabilités.

- Il est heureux que ce soit un thème d'actualité. Comme sur d'autres sujets, la CGT attend des mesures concrètes pour améliorer la démocratie sociale à tous les niveaux.

- Il ne s'agit pas dans notre esprit de contester la démocratie politique.

Dans le domaine économique et social, les décisions politiques nationales et territoriales doivent reposer sur de larges consultations donnant toute leur place aux salariés et aux organisations syndicales représentatives.

Nous avons apprécié votre orientation exprimée au CESE sur le principe de loi valant préalablement consultation des organisations syndicales, principe déjà énoncé par l'ancien gouvernement qui a été largement détourné.

3 lois seulement sur 42 ayant directement un impact sur le statut du salarié ont valu consultation.

La vie économique dépend aussi des choix stratégiques et des décisions des entreprises.

La démocratie sociale passe par la possibilité accrue donnée aux salariés d'intervenir sur ces choix malgré le lien de subordination qui les lie à l'employeur.

3 domaines où les progrès sont attendus :

- la production des normes sociales
- l'information et la consultation des salariés
- les droits et moyens syndicaux.

Je me limiterai à quelques sujets qui appellent à l'ouverture d'un véritable chantier sur la démocratie sociale.

- l'extension des prérogatives pour de nouveaux droits d'intervention des salariés dans les entreprises :

- responsabilité aux CA ou aux Conseils de surveillance,
- prérogatives élargies des CE sur le terrain économique (licenciements ...),
- problématiques inter-entreprises :
 - * comité inter-entreprise sur une filière, sur une zone d'activité ...
 - * combler le vide pour des millions de salariés sans IRP.

- Au niveau national

- Les normes reposent sur la législation du travail et dispositions négociées pour s'appliquer à l'ensemble des salariés,
- Améliorer les procédures d'élaboration de la législation,
- Améliorer procédures et assises de la négociation,
 - * loi 2008, représentativité syndicale [à compléter ou corriger],
 - * représentativité patronale,
 - * + perspective validation à 50% des accords comme dans la fonction publique,
 - réduire le nombre de branches et la multiplication des conventions collectives qui complexifient l'application du droit.
- Reconnaître le fait syndical dans sa dimension interprofessionnelle.
- Instaurer un droit de mise à disposition de temps syndical financé par cotisations mutualisées - Entreprises public-privé, réparti selon la représentativité syndicale.

- Démocratie sociale en territoire

Etape 3 : la décentralisation amorcée par le gouvernement appelle des mesures spécifiques

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Ouverture de la Grande Conférence Sociale

Conseil économique, social et environnemental

Paris – Lundi 9 juillet 2012

Monsieur le Président du conseil économique, social et environnemental

Je veux d'abord vous remercier vous personnellement de nous avoir permis d'être accueillis ici pour cette Conférence sociale inédite.

A l'instant où je parle j'ai une pensée pour Jacques DERMAGNE, disparu le 3 juillet dernier qui a présidé pendant 11 ans cette grande institution.

Le 12 juin ici même je m'adressais au conseil économique social et environnemental, j'en soulignais le rôle comme lieu d'échange, de dialogue entre l'ensemble des forces vives de la Nation et je considérais qu'il pouvait offrir un cadre naturel à la Conférence sociale que je voulais ouvrir au début de ce quinquennat.

Cette conférence, elle accueille le gouvernement et d'abord le Premier ministre, les ministres, des élus de nos territoires mais surtout les présidents, les Secrétaires généraux des grandes organisations professionnelles et associatives de notre pays. Ce qu'on appelle les corps intermédiaires sans lesquels la France ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Et c'est parce que je voulais les rassembler autour d'une grande mission qui est celle d'ouvrir une perspective à notre pays que j'ai souhaité que cette Conférence sociale accueille largement tous ces participants.

Cette rencontre exceptionnelle engage une démarche dont l'horizon est celui des cinq prochaines années. Elle doit démontrer à la fois une prise de conscience sur la situation de notre pays, une prise de responsabilité par rapport à ces choix que les uns et les autres nous devons faire et aussi une prise de risque par rapport à l'idée de nous retrouver tous ensemble pour déterminer un agenda et des objectifs communs.

Nous nous retrouvons dans un moment particulier de notre vie publique : c'est-à-dire au lendemain d'une élection présidentielle qui a forcément divisé et dont le vainqueur doit nécessairement rassembler, à quelques semaines des élections législatives qui sont passées et qui ont confirmé le choix majoritaire des Français en faveur de familles politiques qui se sont engagées devant eux pour le changement.

Mais le moment est venu de mettre la France en mouvement et il n'y a pas de temps à perdre.

Je ne veux rien cacher de la situation de notre pays. Nul besoin de forcer le trait, de noircir l'horizon, et en même temps il ne serait pas digne de celui qui est en charge de l'essentiel dans notre pays que de nier les réalités.

Je veux que chacun prenne conscience des trois grands défis que nous devons collectivement relever.

D'abord le redressement de nos comptes publics.

La dette a augmenté de 800 **Milliards** depuis **10 ans**. Elle atteint **désormais** 90% de la richesse nationale. Quant au déficit public, il a dépassé encore 100 Milliards d'euros en 2011 et ne pourra être contenu autour de 4,5% **de la richesse nationale** en 2012 **qu'au prix** d'un ajustement fiscal dont le gouvernement a pris à juste raison la responsabilité.

Comme la Cour des comptes l'a souligné, cette dégradation n'est que partiellement le résultat de la crise. Elle reflète plutôt le choix qui a été fait depuis trop longtemps de perte de recettes inopportunes **et qui seraient aujourd'hui bien précieuses pour non seulement réduire nos déficits mais agir pour l'emploi. Et une structure** de nos dépenses publiques particulièrement rigide, malgré ou à cause de l'application de formules mécaniques pour les maîtriser, qui se sont révélées aussi peu efficaces que mal acceptées.

J'estime que notre pays ne peut pas prendre **le risque** de consacrer près de 50 Milliards d'euros au paiement des charges d'intérêt **mais également celui de lever des fonds** qui peuvent à tout moment être rendus plus onéreux par une éventuelle vulnérabilité de notre dette **souveraine** sur les marchés.

Nous devons retrouver de la souveraineté, de l'indépendance par rapport aux marchés et par rapport aux besoins de financer nos dépenses collectives. Ce n'est donc pas un choix pour l'austérité qui ne serait d'ailleurs rien d'autre qu'une régression mais un choix pour la souveraineté et pour l'avenir de notre pays.

Le second défi auquel nous faisons face est la détérioration de notre compétitivité. **La France, les chiffres sont maintenant bien connus**, est passée d'un excédent commercial de 3 Milliards et demi d'euros en 2002 à un déficit de 70 Milliards d'euros en 2011.

Nous avons perdu des parts de marché sur les principaux biens d'exportation.

Notre industrie **qui représentait 18%** de la valeur ajoutée de la production donc il y a 10 ans n'en **représente plus que 13 %** aujourd'hui. 400 000 emplois dans les secteurs manufacturés ont été perdus ces 5 dernières années. **Nous connaissons les causes** de cette situation : une mauvaise spécialisation **industrielle, un** trop faible nombre d'entreprises exportatrices, une insuffisance dans **l'innovation, la recherche, la connaissance. Mais également cette dégradation de nos comptes extérieurs est aussi le produit** de certaines rigidités de structure **y compris** de nos coûts qu'il nous appartiendra de corriger.

La désindustrialisation est inacceptable. Là encore elle nuit à notre indépendance, elle fragilise nos territoires, elle réduit notre capacité à créer des emplois.

Le troisième défi est le plus exigeant, c'est celui du chômage et de la précarité. Le nombre de demandeurs d'emplois **est aujourd'hui** le plus élevé depuis 12 ans. Le taux de chômage atteint près de 10% de la population active et progresse de manière continue depuis 30 mois. Il touche les jeunes **et les travailleurs plus âgés** : seuls 45% des plus de 55 ans **seulement** ont un emploi et près de **460 000** personnes sont au chômage depuis plus de 3 ans ce qui veut dire une exclusion profonde.

4 embauches sur 5 aujourd'hui s'effectuent en CDD et pour l'essentiel ce sont les femmes **qui sont victimes** de la précarité de l'emploi et du temps partiel.

Et dans ce contexte, l'annonce de plans sociaux, **qui ont pu** être opportunément retardés, est encore plus inquiétante **surtout si l'on songe à** des licenciements **silencieusement** vécus **dans bon nombre de petites** entreprises. Le retour à une croissance élevée **est une obligation si nous voulons retrouver** un niveau d'emploi. **Or chacun sait que pour le premier semestre de l'année la croissance sera nulle. Dès lors nous devons mobiliser toutes nos forces, toute notre imagination, toutes nos capacités pour construire une croissance durable pour les prochaines années. Si je regarde la**

situation de l'Europe, il y a des pays où la croissance est très faible voire même des pays qui sont en récession mais il en est d'autres qui ont réussi à partir de réformes engagées depuis plusieurs années à porter un niveau de croissance bien supérieur au nôtre.

Quand je regarde d'autres régions du monde, pas simplement les pays émergents je constate aussi qu'en mobilisant davantage l'offre, en soutenant plus intelligemment la demande, il y a des potentialités de croissance. D'ici à l'affirmation de cette stratégie il nous faut parer au plus pressé. Nous avons à améliorer notre système de formation professionnelle, répondre plus efficacement aux offres d'emploi, accompagner plus rapidement les chômeurs vers l'activité, utiliser tous les mécanismes de l'insertion. Mais je le dis ici devant vous, je n'admettrais pas qu'un pays comme le nôtre se résigne à considérer le chômage comme une fatalité.

Voilà pourquoi la période que nous traversons **si j'ajoute tous ces défis : compétitivité, chômage, mais également redressement de nos comptes publics, oui cette période exige des réponses fortes et nouvelles.**

Il est des moments dans la vie d'une Nation, nous en traversons un de ces moments où nous devons prendre collectivement notre destin en main, redéfinir le contrat collectif et assurer notre redressement. Pour y parvenir des efforts seront nécessaires **aussi bien sur le plan de nos comptes publics donc de notre politique budgétaire et fiscal** que dans le domaine productif et industriel. Ces efforts, chacun est prêt à y consentir.

Mais à plusieurs conditions. D'abord, les Français veulent en comprendre le sens. **Cela fait trop d'années qu'on les appelle au sacrifice sans qu'il y ait de but qui soit clairement fixé, d'étapes qui puissent être franchies, d'évaluation des politiques qui ont été engagées.** Ce que les Français veulent ce n'est pas une rédemption, ils ne sont coupables de rien, ce n'est pas une punition, ils ne la méritent pas, ce n'est pas une régression, comment mobiliser un peuple si c'est pour lui demander de renoncer. **Non, ce que veulent comprendre les Français c'est, est-ce que nous sommes capables de mobiliser nos forces** pour permettre de nouveaux progrès, avec la perspective d'ouvrir pour la nouvelle génération **pour la jeunesse un avenir meilleur que le nôtre. Voilà l'enjeu.**

La seconde condition, c'est la justice. Comment appeler à un sursaut, à un dépassement, à un rassemblement sur l'essentiel, si **une** fraction la plus favorisée de la population y échappe, si les sacrifices sont demandés aux seuls actifs, si l'entreprise et le travail sont pénalisés par rapport à la spéculation et à la rente ? **Poser la question c'est y répondre. La Justice sera une condition du redressement. Mais la plus importante si nous voulons parvenir à nos fins, c'est la confiance. Les sociétés qui connaissent les performances les plus élevées en termes de croissance mais aussi en termes de progrès social** sont celles qui ont su nouer des compromis durables. Entre l'Etat et les autres acteurs c'est-à-dire les partenaires sociaux, les collectivités locales, les forces vives, **un compromis aussi** entre le patronat et les syndicats. **Un compromis entre les exigences** de l'économie réelle et la préservation des ressources naturelles. **Un compromis entre le financement de l'économie et la capacité d'investissement des entreprises.**

C'est l'enjeu de cette conférence : préparer ensemble les réformes, ouvrir de nouveaux espaces à la démocratie sociale, élaborer **donc** une feuille de route **qui offrira** à notre pays une vision claire des objectifs poursuivis **et une répartition des responsabilités pour y parvenir.**

Ma volonté, c'est de faire évoluer notre modèle social pour mieux le garantir.

Je vous propose une méthode fondée sur trois principes **simples.**

Le premier dans le cadre de cette conférence sociale : aborder l'ensemble des sujets, sans exclusive. Aucune des grandes questions économiques et sociales qui sont devant nous ne doit être ignorée.

L'emploi étant la priorité première. **Tout doit être discuté pour parvenir au plus haut niveau d'emploi dans notre pays.**

Le deuxième principe : c'est de fixer un agenda cohérent, partagé permettant d'avancer en commun, dans le respect de l'indépendance de chacun. Ce qui suppose d'établir clairement les priorités, de répartir ce qui relève de l'Etat, **par la loi ou par le règlement**, de la négociation entre partenaires sociaux et de ce qui obéit aux règles de la concertation. Ce sera le sens **des conclusions** que le Premier ministre tirera de vos travaux.

Le dernier principe : c'est d'inscrire **cette Conférence sociale** dans la durée. Notre objectif aujourd'hui n'est pas de tenir un sommet social ponctuel, il y en a **eu d'autres** dans le passé, **notre histoire est riche d'un certain nombre d'évènements surtout en début de quinquennat. Non**, notre volonté c'est de jeter les bases d'un processus avec des objectifs et des étapes pour les atteindre.

La démarche que je vous propose est nouvelle **à bien des égards**. La France, par ses traditions, par son histoire, par son organisation, **par son mouvement social n'a pas développé** ce qu'on appelle une culture de la négociation.

Chacun y a sa part de responsabilité **et l'Etat au premier chef**.

Il a souvent mené et l'histoire est longue et les majorités successives, des concertations de pure forme avec des partenaires sociaux, **qui y consentaient pour vivre ensuite frustrations et désillusions**. En tant qu'employeur l'Etat non plus n'a pas montré l'exemple, c'est le moins que l'on puisse dire. **Cela doit changer**.

Mais convenons **aussi** dans ce même souci de vérité que les acteurs sociaux eux-mêmes n'ont pas toujours pris l'initiative pour engager, par la négociation sociale, dans le cadre interprofessionnel **et même** au niveau des branches, les mutations indispensables.

Il faut donc retrouver le sens du dialogue. Ce qui suppose d'en faire un principe de notre vie démocratique **et de renforcer les représentants qui sont les plus qualifiés pour mener à bien les négociations**.

C'est pourquoi, je confirme ici que je souhaite si le Parlement y consent et si les partenaires sociaux y adhèrent inscrire dans notre Constitution le rôle du dialogue social et la place des grandes organisations représentatives. Il conviendra de prévoir plus clairement les obligations de concertation préalables à la décision publique. **Il n'y aura pas de loi dans le domaine de la vie économique et sociale qui pourrait être votée par le Parlement sans qu'il y ait eu une phase de dialogue et de concertation. L'affirmation de ce principe constitutionnel ne remet pas en cause la primauté de la loi et donc le rôle du législateur, mais il permet d'engager avec plus de confiance que par le passé les modes de concertation et de négociation indispensables**.

Pour que cette démocratie sociale fonctionne harmonieusement, il **convient** que les interlocuteurs soient **eux-mêmes** légitimes. Ce qui rend d'autant plus nécessaire l'aboutissement de la réforme de la représentativité, qui a été lancée par la loi du 20 août 2008, et qui doit trouver sa conclusion l'année prochaine.

D'autres sujets **sont** à prendre en compte : les moyens financiers des organisations, la conduite du dialogue social sur le plan territorial, en particulier pour les bassins d'emplois, l'évolution des institutions représentatives du personnel, **la place du syndicalisme dans l'ensemble des entreprises car nous devons permettre** que les garanties offertes aux salariés **soient les mêmes quelle que soit la taille, quel que soit le lieu des entreprises. Plus largement**, cette conférence est un acte de confiance dans la démocratie sociale.

Le dialogue social ce n'est pas une contrainte, c'est une condition pour atteindre l'objectif. **C'est la raison pour laquelle** sept grands thèmes ont été retenus **pour cette conférence**.

D'abord, l'emploi.

Avec deux enjeux principaux.

Le premier est de répondre à la faiblesse d'activité des séniors et de réduire le chômage des jeunes, qui représente, **je le rappelle** le double de celui des adultes.

J'ai proposé aux Français le contrat de génération : associer les âges et non **pas** les opposer, faire davantage de place dans nos entreprises aux jeunes qui veulent s'insérer et aux seniors qui veulent continuer à travailler et transmettre **leur savoir faire** et leurs compétences.

Les modalités du contrat de génération devront être simples et efficaces **et en même temps adapté aux situations des entreprises**. Ce sera **donc** l'objet de vos échanges de déterminer le cadre dans lequel **le contrat de génération sera défini**. Il vous appartiendra notamment d'indiquer si vous **voulez** vous emparer de ce sujet pour négocier un accord interprofessionnel, avant ou après une loi qui en **fixera** les principes juridiques nécessaires. En tout état de cause, je souhaite que **le dispositif du contrat de génération** puisse entrer en vigueur au début **de l'année prochaine**.

Autre question **sensible** : la précarité. L'embauche en CDI, qui devrait être le droit commun, laisse de plus en plus de place à une multiplication **de formules diverses** : CDD, intérim, voire stages.

La précarité qui en résulte **pour les travailleurs concernés** est néfaste pour les travailleurs concernés, mais aussi pour les entreprises, car elle nuit à l'investissement durable dans la qualification des salariés. Il nous appartient **donc** aussi bien **Etat que partenaires sociaux** d'envoyer des signes pour **modifier** ces comportements. L'assurance-chômage ne pourra pas indéfiniment considérer de manière identique les entreprises recourant largement à ces contrats précaires et les autres, **celles qui font le choix de la stabilité**. Plus largement, une réflexion sur le contrat de travail doit être engagée. **Vous la mènerez**.

La question de la sécurité et des garanties collectives, se pose aussi face aux restructurations d'entreprises. L'intervention des pouvoirs publics peut être utile. Mais là encore des formes nouvelles peuvent être trouvées pour prévenir les plans sociaux ou en limiter l'impact. Et je vous invite à vous saisir de tous ces sujets, **de manière à mieux anticiper, mieux prévenir ces mutations d'entreprises à permettre une meilleure information des salariés, voire même leur intervention** et là encore place doit être à la négociation.

Le second sujet c'est la formation et le développement des compétences tout au long de la vie. Là encore nous avons quatre obligations :

La première c'est de donner à ceux qui n'ont pas reçu une **formation initiale suffisante**, une deuxième voire une troisième chance.

Ensuite c'est d'accompagner les salariés qui veulent changer de secteur d'activité de pouvoir le faire, car la mobilité doit être conçue comme un atout plutôt que comme une contrainte. C'est l'idée de la sécurisation des parcours professionnels **utiles aux salariés, utiles aux entreprises permettant de mieux accompagner les mutations et de rendre plus adéquats les besoins des entreprises avec les qualifications des salariés**.

Troisième obligation : aider les entreprises à traverser des périodes de baisse d'activité sans recourir à des licenciements, en s'inspirant des dispositifs négociés que certaines régions ont expérimentés avec succès **en France et que d'autres pays que le nôtre** ont mis en œuvre depuis longtemps **et avec là encore des leçons que nous pourrions tirer utilement pour nous-mêmes**.

Enfin, nous devons rendre notre système de formation professionnelle plus lisible et davantage accessible aux demandeurs d'emploi et aux salariés **qui sont en mutation**.

Le troisième enjeu, **c'est la rémunération**. Elle doit être digne, équitable, établie à l'intérieur d'un système intelligible et efficace. Je pense au SMIC, **il a été revalorisé. Mais au moment où nous avons pris cette décision et le Premier ministre y a veillé, nous avons voulu aussi ouvrir une phase de délibération sur le mode d'indexation du SMIC** mais également sur les évolutions de carrière car trop de salariés demeurent des années durant au niveau de salaire le plus bas. La question des minima de branches devra être abordée, de même que les effets du temps partiel subi. **Et plus généralement, nous devons faire en sorte que les exonérations de cotisations sociales soient davantage conditionnées à des efforts de discussion, de négociation sur les questions salariales et sur les questions d'emploi.**

En ce qui concerne les rémunérations des dirigeants d'entreprises, **sujet qui revient régulièrement selon les révélations de l'actualité**, nous devons avancer **avec** plus de transparence **et en même temps** plus de cohérence. Il est normal qu'il y ait des écarts de salaires dans **les** entreprises. Mais **il y a eu** des excès qui sont devenus incompréhensibles, injustifiables, surtout quand les augmentations dont bénéficient certains contrastent avec l'extrême modération qui est appliquée aux autres **et souvent par les premiers**. Il y a là un enjeu d'ordre moral qui peut tous nous rassembler **et** il reviendra au législateur de se prononcer le moment venu **et je fais confiance aussi aux organisations pour introduire plus de moralisation**.

Les dirigeants, qu'ils soient politiques, sociaux ou économiques, ont des responsabilités. L'exemplarité en est une. Ils doivent accompagner le redressement du pays en montrant le chemin et en faisant **pour eux-mêmes** un effort **dans cette période si difficile**.

Sur cette question, comme plus généralement sur la marche de nos entreprises, je souhaite que **les** salariés **soient davantage associés** dans les Conseils d'administration, de surveillance mais aussi dans les comités de rémunération.

Ensuite il y a l'enjeu de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, trop de retards ont été accumulés. Des textes ont été adoptés depuis **longtemps, des lois se sont ajoutés les unes, les autres** depuis la loi ROUDY pour mettre un terme à cette **injustice** inacceptable, qui veut qu'en France, à compétences égales, à emploi égal, une femme gagne près de **25 %** de moins qu'un homme.

Le droit à l'égalité existe, il **faudra** l'appliquer. **Et là encore** j'attends **qu'il y ait** des propositions précises, assorties d'un calendrier exigeant. Trente ans après **la loi sur l'égalité professionnelle, il est temps, plus que temps de la mettre en application**.

D'une manière générale, la qualité de **la** vie au travail est devenue une préoccupation de bon nombre de salariés **mais aussi de bon nombre de chefs d'entreprises qui sont conscients de l'enjeu** : la santé, la prévention des risques psycho-sociaux, la conciliation de **la** vie familiale et professionnelle, sont des sujets essentiels pour améliorer le rapport au travail mais aussi l'efficacité de celui-ci **et donc la productivité globale de l'économie française**. Dans la France de 2012, le travail **ne peut pas** être **considéré comme** une souffrance. **Et** sur ces sujets, une délibération sociale vient de s'achever. Elle **ouvrira** la voie à une très prochaine négociation. **Et** je souhaite là encore que cette Conférence **puisse** appuyer cette démarche.

Le cinquième thème, c'est l'avenir de la protection sociale et notamment des retraites.

Des mesures de justice ont été décidées dès les premiers jours de mon quinquennat, **et j'en avais pris l'engagement**, en direction de ceux qui ont commencé tôt à travailler **et qui ont cotisé 41 années**. Nous devons aborder la question **des retraites** complémentaires, **la ministre a pris des**

engagements, définir un dispositif qui **permettra** de financer nos retraites dans la durée, et qui réponde au constat, dont nous nous réjouissons **par ailleurs** de l'augmentation continue de l'espérance de vie.

J'ajoute qu'il est temps, **plus que temps**, de définir les critères de pénibilité, car c'est à la fois la condition de la justice sociale et de la recherche d'équilibres plus durables **pour nos régimes** d'assurance-vieillesse. **Là encore des discussions, négociations avaient été engagées, il est temps d'en terminer.**

Pour la protection sociale dans son ensemble, nous **avons une volonté : pérenniser** nos régimes sociaux. **Reconnaissons aussi qu'ils** ont été imaginés dans un tout autre contexte que celui d'aujourd'hui, sur la base de besoins bien différents, en matière de santé, de retraite ou **même** de politique familiale. Les liens entre les principes d'assurance collective **fondés sur des cotisations** et la solidarité **qui appellent** l'impôt devront donc être réaménagés, notamment du point de vue de l'équité **mais également du coût du travail** et de la justice fiscale. **Là encore**, aucun de ces sujets ne **devra** être éludé. Pas davantage celui des déficits sociaux. 14 milliards sont aujourd'hui prévus pour l'année 2012 **et nous y avons mis bon ordre dans le peu de temps qui nous a été laissé.** Comment admettre **que chaque année depuis plus de 10 ans et davantage, une partie** de la protection sociale **soit financée** à crédit, c'est-à-dire par emprunt ? **J'évoquais tout à l'heure les risques sur les marchés, la vulnérabilité, la dépendance au sens financière, comment admettre qu'une partie de nos retraites et de nos prestations sociales soient financées sur d'autres bases que des recettes durables.**

Une solution pourrait être de revoir à la baisse **les ambitions de la protection** et de protéger moins les Français. **Ils s'y refusent et ils ont raison.**

Cela ne veut pas dire pour autant que rien ne doit changer. Nous devons trouver **de nouveaux modes** de financement, **de nouvelles organisations** de notre modèle social. **Faire en sorte aussi de limiter un certain nombre de dépenses inutiles, inefficaces, qui sont en fait source de profit pour certains sans amélioration de la qualité du soin pour d'autres.**

L'équilibre de nos comptes **ne doit pas être simplement fondé** sur des impératifs économiques **ou financiers.** Ce sont des obligations sociales **parce que nos** mécanismes de solidarité seront menacés si nous ne savons pas les faire évoluer, les faire progresser, **les faire financer.**

Un grand défi, je l'évoquais ce sont les entreprises **qui sont** exposées à la mondialisation, à la **concurrence internationale.** Nous devons trouver le moyen de les aider à rester dans la course, **c'est bien le moins, mais de le mettre dans la meilleure des situations par un renforcement de l'offre productive.** **J'évoquais l'innovation, la recherche, l'investissement.** **Mais en même temps nous devons aussi traiter les questions qui sont liées à des distorsions dans les modes de financement de notre protection sociale.** **Voilà pourquoi je crois nécessaire que la Conférence sociale aborde cette question.** **Parce que je ne considère pas que de faire peser sur le seul travail le coût de notre dépense sociale soit un bon moyen d'assurer la pérennité du financement.**

J'ai voulu, et le Gouvernement a mis en œuvre ce principe, abandonner la TVA sociale car je considérais que **c'était un prélèvement sur la consommation des Français au moment même où la croissance se ralentissait et où le pouvoir d'achat se rétractait.** **Imaginons, si rien n'avait changé qu'au mois d'octobre il y ait une augmentation d' 1,6 %, enfin 1,6 point de TVA sur la consommation des Français.** Nous nous y sommes refusés et pour autant nous devons mener **cette discussion sur d'autres moyens de financer la protection sociale que sur le seul facteur emploi, travail, en appelant donc d'autres facteurs de production, d'autres contributions et ça fait partie du débat que vous devez mener.**

La modernisation de l'action publique est aussi un impératif. Elle devra être conduite avec les agents de l'Etat, des collectivités locales, **c'est finalement la réforme de l'Etat et le nouvel axe de la**

décentralisation. Le ministre est particulièrement en charge de ce dossier. Les deux vont de pair. Nous devons à la fois réfléchir aux missions de l'Etat, aux moyens de les exercer et en même temps au niveau qui doit être le plus efficace pour les mener à bien. Rien ne pourra se faire sans l'intervention des agents eux-mêmes.

Je me refuse à considérer l'emploi public comme une variable d'ajustement de la maîtrise de nos finances. C'est pourquoi le gouvernement a mis un terme à ce qu'on appelait : la « *révision générale des politiques publiques* » et qui n'avait été qu'une contrainte supplémentaire d'ailleurs sans rendement considérable.

Au cours des cinq prochaines années, le nombre des fonctionnaires restera stable. C'est-à-dire qu'il y aura des créations d'emplois dans les secteurs prioritaires : **éducation, justice, sécurité.**

J'ai fait le compte, tous ces ministères représentent 60% de l'emploi public de l'Etat. Donc la priorité est large. Là, il y aura des créations.

En revanche dans les autres secteurs, **il ne pourra y avoir de renouvellement de tous les départs** de fonctionnaires partant à la retraite. **Mais nous serons dans la stabilité des effectifs.** Ces efforts concerneront aussi ce qu'on appelle les opérateurs publics qui vivent des subventions de l'Etat et là encore il y aura une participation des agents parce qu'il ne s'agit pas simplement de réduire ici ou d'augmenter là, il s'agit de faire en sorte que les missions des administrations publiques à tout niveau puissent être exercées avec efficacité.

Mais le sujet majeur c'est aussi le redressement productif. Nous avons aujourd'hui des plans sociaux qui nous sont annoncés dans plusieurs entreprises importantes (automobile, sidérurgie, et tant d'autres). Il semble qu'ils aient été envisagés depuis longtemps mais pas nécessairement proclamés dans les premiers mois de l'année.

L'Etat ne pourra pas rester inactif, **il agit déjà. Il cherche des solutions, il mobilise des financements** mais nous ne pouvons pas être simplement dans le traitement de l'urgence, nous devons avoir **une stratégie, nous devons faire en sorte d'anticiper, nous devons mobiliser des moyens nouveaux**, la Banque publique d'investissement en sera un.

Mais également une mobilisation, je souhaite également qu'on mobilise l'épargne vers l'investissement productif notamment pour les PME. **Je veux qu'on élargisse tout ce qui est recherche à l'innovation dans les PME. Nous faisons aussi grande confiance dans les entreprises pour qu'elles puissent exporter ce qui suppose de leur donner toutes les conditions pour le faire. Et c'est aussi une responsabilité des grandes entreprises d'emmener les PME vers les marchés à l'exportation.**

Le redressement productif **n'est donc pas une stratégie défensive, c'est une volonté d'être dans la mondialisation, les meilleurs. Ce qui exige** de permettre à la France, à ses travailleurs, à ses entreprises, de s'adapter aux changements, **de s'orienter vers des secteurs d'avenir, de faire le pari de nouvelles technologies, d'assurer** les transitions indispensables : industrielles, énergétiques, écologiques. Il y aura la conférence environnementale **prochainement à l'automne. Les partenaires sociaux y seront associés parce que c'est un enjeu pas seulement pour la préservation de la planète mais pour l'émergence d'une nouvelle économie à laquelle d'ailleurs beaucoup ici se sont préparés, sont déjà engagés notamment dans le secteur du bâtiment, dans le secteur des nouvelles énergies, notamment dans le secteur aussi de l'industrie qui utilise des matériaux d'un nouveau genre, d'un nouveau type. Oui, nous avons des capacités en France à mettre en œuvre. Nous devons redouter rien d'autre que l'immobilisme.**

Voilà **une belle ambition pour** cette conférence sociale **traitant de beaucoup de sujets, mobilisant beaucoup d'acteurs, fixant un agenda réaliste, permettant de nouer** un pacte de confiance et d'efficacité entre l'Etat, **les salariés, les entreprises, les partenaires sociaux, les organisations professionnelles** qui remettent la France au centre du jeu économique mondial. **Nous avons besoin de**

tout le monde, de la petite entreprise artisanale jusqu'au grand groupe. Nous avons besoin du salarié d'exécution qui doit être associé au processus de production jusqu'au chef d'entreprise, au dirigeant qui éclaire l'avenir et qui prépare les mutations.

Je ne préjuge pas **ce que sera l'attitude** des uns et des autres, **vos positions respectives**. Je ne sais pas ce que sera l'ampleur de nos convergences, **je les souhaite nombreuses, mais il y aura nécessairement** des points de des désaccords. **Je les respecte. Ce que nous devons chercher c'est comment mobiliser les forces de notre pays vers des solutions nouvelles. Comment nous pouvons nous organiser dans le temps. Je l'ai dit, les pays qui sont capables d'assurer le mieux leur redressement dans la justice sociale, sont ceux qui sont prêts à nouer un contrat entre les différents acteurs.**

La conférence sociale **n'est donc pas** un aboutissement ou une promesse qui viendrait d'être tenue. La **Conférence sociale** c'est un commencement.

Je demande donc au Premier ministre, **à la suite de vos travaux**, de tirer toutes les conclusions de cette conférence, pour rendre ensuite les arbitrages les plus conformes à l'intérêt général et au dialogue social **doit y contribuer avec des Etats et des responsabilités.**

C'est la feuille de route qui **engagera en tout cas l'Etat** pour les années qui viennent.

Je remercie chaque ministre d'être attentif, sur les champs de compétences qui sont les **siens**, pour **donner à cette conférence toute sa traduction de manière à ce que, là encore, il y ait un suivi.**

Le Ministre du dialogue social en sera particulièrement chargé.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que j'étais venu vous dire ce matin.

Nous lançons un processus nouveau **qui déjà nous dépasse**. C'est une chance pour notre pays si nous savons la saisir. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous dans un an pour un premier bilan **ici même si le Conseil économique, social et environnemental nous en fait encore la proposition. Mais ce serait le cadre idéal**. Il y aura dans l'intervalle d'autres rendez-vous avec le Premier ministre, avec les membres du gouvernement.

L'idée que je lance c'est celle du compromis positif. C'est l'idée qui permettra à notre pays de sortir par le haut des épreuves qu'il traverse. Ce compromis positif c'est cette conférence qui peut le nouer, en tout cas l'organiser, le permettre.

Cela ne doit pas être une rencontre sans lendemain, **ce doit être** une dynamique qui sera elle-même un changement dans la méthode **qui permettra un** changement dans la réalité.

Je ne demande à personne, ici, d'abandonner ses convictions, de renoncer à ses revendications, de ne céder à je ne sais quelle pression. Je fais confiance à des acteurs libres, indépendants pour prendre leur part de la tâche commune. **Celle qui nous dépasse : celle qui nous lie tous, celle qui nous mobilise au fond de nous-mêmes quelle que soit notre place dans la société, quel que soit notre rôle par rapport à ceux que nous représentons, démocratie politique, démocratie sociale, nous n'avons qu'un objectif : permettre d'assurer à la génération qui vient un avenir meilleur que la nôtre, donner à notre pays confiance dans lui-même, réussir à redresser notre pays parce que c'est ce que nous avons eu comme mandat des Français et c'est parce que nous avons à cœur de leur donner un bel espoir dans leur avenir.**

Merci.

**Seul le prononcé fait foi.
Embargo jusqu'à la fin du discours.**

**Intervention de M. le Premier ministre
Clôture de la grande conférence sociale**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les présidents et secrétaires généraux,
Mesdames, messieurs,

C'est avec une certaine solennité que je monte aujourd'hui à cette tribune, dans cette assemblée que le Président Jacques Dermagne concevait comme la maison du dialogue social. Je tiens à lui rendre hommage, à lui qui a fait du dialogue social un concept et une pratique. Je remercie le Président Délevoyé d'avoir bien voulu mettre le Palais d'Iéna à la disposition de cet événement.

L'exercice que nous venons de réaliser est une première. J'en suis particulièrement heureux, **car je crois que nous venons de vivre un grand moment de démocratie sociale.**

Le Président de la République l'a dit hier avec franchise et lucidité : notre pays est dans une situation économique et sociale difficile. Il nous faut définir les réformes structurelles qui permettront le redressement du pays et la préservation de notre modèle social et républicain.

Les Français ont fait le choix du changement. Toute mon énergie sera consacrée à la mise en œuvre de cette volonté ainsi exprimée par la Nation. Ces réformes sont nécessaires et elles nous imposeront de **définir des priorités.** Nous les conduirons avec le souci constant de la justice.

Je vous ai entendus lors de nos rencontres préparatoires : organisations syndicales de salariés et d'employeurs, vous avez tous conscience de la gravité de la situation et donc de notre responsabilité collective. Parce que vous avez tous conscience aussi de nos atouts et de notre capacité à ne pas subir, à réagir avec vigueur, à mobiliser toutes nos forces et à conjuguer nos différences, avec un même objectif, le redressement du pays.

Rechercher des compromis, prendre le temps du dialogue, c'est essentiel, avec à l'esprit le devoir de réussite, qui suppose de savoir conclure et avancer.

Depuis deux jours, vous avez travaillé à l'élaboration de la « feuille de route sociale » des prochains mois et des prochaines années. **En réalité, ce n'est pas deux jours, mais un mois de travail intense que nous venons de traverser.**

Je sais, en effet, que du côté de vos organisations, comme du côté des ministères, la préparation de cette conférence a été approfondie et s'est enrichie de multiples échanges croisés.

J'ai entendu plusieurs d'entre vous me dire qu'ils retrouvaient le chemin des bureaux de Matignon ou des ministères. Eh bien, c'est une nouvelle période qui s'est ouverte et je m'en réjouis.

Le dialogue social sera la « marque de fabrique » de mon gouvernement.

Je veux répondre par avance aux critiques de certains, qui voient dans le dialogue social apaisé et ordonné un frein à l'action immédiate.

Le gouvernement agit, il fait face aux urgences : il le fait en ce moment même avec le débat qui vient de s'ouvrir devant l'Assemblée nationale sur le collectif budgétaire.

Mais les réformes structurelles ne peuvent être menées à la hussarde, car alors ce sont des réformes rejetées par le corps social, ce sont des réformes mort-nées.

Nous prendrons le temps nécessaire du dialogue social, c'est un temps utile, indispensable même. Les Français ne veulent plus être brusqués. **Et je soutiens ici, devant vous, que le temps du dialogue est un temps efficace.**

C'est pourquoi je tiens à vous remercier de votre participation et d'avoir bien voulu, sans exception, vous inscrire dans cette démarche que nous vous proposons.

Je veux aussi m'adresser à ceux qui ne sont pas là aujourd'hui, à ces nombreuses organisations qui ont participé à des rendez-vous, préparé des contributions écrites et qui ont ainsi enrichi en amont notre réflexion.

Il était important que ce premier grand moment réunisse principalement les partenaires sociaux. Mais je l'ai annoncé dans mon discours de politique générale, **d'autres événements viendront rythmer les mois à venir, avec d'autres acteurs.** Je pense notamment à la grande conférence de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, que je prévois d'organiser à l'automne, sans oublier la conférence environnementale que le Président de la République a évoquée hier.

Au terme de ces deux jours d'échanges, mon propos n'est pas de conclure sur des mesures précises, car cela signifierait que l'exercice était artificiel et qu'il n'était qu'une façade de dialogue pour des décisions en réalité déjà prises.

Nous ne décidons pas du contenu des réformes, mais nous traçons nos objectifs et nous établissons un calendrier volontariste.

Je l'ai dit, nous souhaitons ici redonner toute sa place au dialogue social. Il est essentiel, mais nous le savons tous, il a besoin d'évoluer pour gagner en force.

Cette force du dialogue social, c'est celle que l'Etat doit accorder aux partenaires sociaux. C'est le sens de la réforme constitutionnelle dont a parlé le Président de la République. Nous la proposerons à l'issue d'une large concertation. Son objectif est pour nous sans ambiguïté : il s'agit d'accroître la reconnaissance des partenaires sociaux et de la démocratie sociale ; et non de définir un domaine qui leur serait réservé.

Car dans la République sociale qui est la nôtre, c'est par le vote des citoyens, par le suffrage universel que s'exerce la souveraineté. Mais cette légitimité sera d'autant plus forte que nous saurons donner toute leur place aux corps intermédiaires.

La force du dialogue social, c'est aussi celle que les partenaires sociaux se donnent eux-mêmes, par leur capacité à négocier, à avancer. Pour cela, leur légitimité doit être claire et renforcée par des règles de représentativité bien établies.

Un bilan sera établi au 2^e semestre 2013, sur la réforme de la représentativité syndicale.

Nous ne souhaitons pas la remettre en cause, mais apprécier si des ajustements sont nécessaires.

S'agissant de la représentativité patronale, dont je connais la complexité mais aussi l'importance, j'ai entendu hier avec satisfaction que les organisations représentatives des employeurs étaient prêtes à se saisir du sujet et à nous faire des propositions.

La force du dialogue social repose sur la transparence, à commencer par celle des financements. Des dispositions législatives sur la transparence financière des comités d'entreprise seront adoptées début 2013.

La force du dialogue social, c'est celle des lieux où il s'exerce. Je souhaite qu'un accord sur la question des instances représentatives du personnel aboutisse avant la

fin de l'année. Les salariés doivent être présents là où l'avenir de leur entreprise = et donc le leur – se décide. Ils doivent ainsi pouvoir bénéficier de nouveaux droits permettant une meilleure information sur la situation de l'entreprise. L'information des salariés doit à tout moment être **loyale et transparente**. La question de la présence des salariés dans les conseils d'administration est posée, ainsi que celle du dialogue social territorial au niveau des bassins d'emplois.

La force du dialogue social, c'est celle de ses acteurs. La reconnaissance des parcours militants et de l'expérience acquise dans l'exercice de mandats interprofessionnels est un sujet important ; je souhaite qu'une négociation puisse s'emparer de ce sujet.

Il faut en effet qu'un tel engagement ne soit pas un frein ou une source de discrimination, mais qu'il soit au contraire pris en compte à sa juste valeur dans le déroulement d'une carrière professionnelle.

La force du dialogue social, c'est enfin sa cohérence et son efficacité. La multiplication des dispositifs rend aujourd'hui difficilement lisibles le champ de la négociation obligatoire et la sanction du non-respect de ces obligations. Un groupe de travail sur la rationalisation des négociations obligatoires sera mis en place avant la fin de l'année 2012.

J'en viens aux débats qui ont été conduits dans les 7 ateliers et je voudrais remercier tout d'abord les facilitateurs pour leur présentation. Ils nous ont délivré les grands axes autour desquels nous allons construire notre programme d'action. C'était, après deux intenses demi-journées, un exercice délicat mais réussi.

La priorité, c'est l'emploi.

Notre mobilisation pour l'emploi doit s'articuler avec la reconnaissance du travail, de son sens, de sa qualité. Nous refusons d'opposer les situations entre elles, les demandeurs d'emploi et les salariés.

L'accès à l'emploi et la promotion de la qualité du travail doivent être menés de front. Trop de salariés sont aujourd'hui démotivés, découragés, déçus, alors même qu'ils accordent une place essentielle au travail. Nous devons répondre à cette attente majeure et légitime.

La table-ronde sur l'emploi a permis d'identifier des chantiers prioritaires ambitieux, susceptibles de développer et sécuriser l'emploi dans ce contexte économique difficile.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes faiblement qualifiés, **le gouvernement conduira au cours de l'été une consultation des partenaires sociaux et des acteurs territoriaux sur la mise en œuvre des emplois d'avenir.** Je souhaite que nous avancions rapidement sur ce sujet. Le gouvernement souhaite que le Parlement en soit saisi dès la rentrée parlementaire d'octobre.

Conçu dans un double objectif d'insertion professionnelle durable des jeunes et de maintien dans l'emploi des salariés seniors, le contrat de génération sera plus efficace s'il fait l'objet d'une appropriation par les partenaires sociaux.

Le gouvernement invitera donc ces derniers à négocier au niveau national interprofessionnel, d'ici la fin 2012, sur les modalités de ce contrat. Je pense en particulier à la place accordée aux négociations de branche et d'entreprise, sur l'adaptation du dispositif aux différentes tailles d'entreprises et à la mise en œuvre du transfert des compétences.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs exprimé le souhait d'engager, au premier semestre 2013, **une négociation interprofessionnelle sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés.** Il sera tenu compte des résultats obtenus avant de décider d'un éventuel renforcement des sanctions, applicables aux entreprises qui ne respectent pas leurs objectifs en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

Enfin, nous devons répondre à la situation globale de l'emploi. Allons-nous laisser notre pays demeurer le théâtre de plans sociaux qui se multiplient, qui minent la confiance et le moral des salariés et de l'ensemble des acteurs de l'économie ?

Face à la forte dégradation de la situation de l'emploi, dont les principales victimes sont les salariés précaires et ceux qui sont touchés par des licenciements économiques, nous devons à la fois agir dans l'urgence et apporter, dans le cadre d'un dialogue approfondi mais en fonction d'un calendrier exigeant, des réponses de long terme.

Dès la rentrée 2012, nous améliorerons ensemble le dispositif du chômage partiel à partir de l'évaluation de votre accord.

Il nous faut lutter contre la précarité de l'emploi et trouver les moyens d'accompagner les mutations économiques.

Ces sujets ne sont pas nouveaux, mais je souhaite vous proposer de repartir sur de nouvelles bases. **La négociation « compétitivité emploi », mal engagée, n'est**

plus à l'ordre du jour, pour toutes les raisons que vous savez. Un acte 2 de la négociation sur le marché du travail, ce n'est pas non plus mon état d'esprit.

Je vous propose une **nouvelle démarche pour la sécurisation de l'emploi**. Le **gouvernement invitera les partenaires sociaux, sur la base d'un document d'orientation transmis en septembre 2012, à négocier au niveau national interprofessionnel, avant la fin du 1^{er} trimestre 2013, les conditions d'une meilleure sécurisation de l'emploi.**

Cela suppose d'avancer sur deux fronts.

- **D'abord, lutter contre la précarité de l'emploi.** Le recours aux CDD, à l'intérim, au temps partiel subi, ne peut être un modèle qui se généralise. Son coût doit être, à mon sens, renchéri en agissant sur les cotisations d'assurance chômage.
- **Trouver ensuite les moyens d'accompagner les mutations économiques.** Dans tous les cas, il faut tout faire pour maintenir l'emploi. Mais les voies à emprunter diffèrent selon la situation de l'entreprise. Quand une entreprise rencontre des difficultés conjoncturelles, il faut définir des leviers plus efficaces de maintien de l'emploi. Lorsque des licenciements collectifs sont envisagés, il faut améliorer et sécuriser les procédures. Mais il faut aussi encadrer les licenciements abusifs et en cas de projet de fermeture de site rentable, créer une obligation de recherche de repreneur.

J'ai compris que, pour tenir compte des évolutions induites par les négociations évoquées à l'instant, les partenaires sociaux pourraient anticiper **la renégociation de la convention d'assurance chômage.**

De façon plus générale, il conviendra de réaliser une **évaluation des aides publiques aux entreprises**, pour juger de leur pertinence en termes de développement économique et d'emploi.

Enfin, il faudra faire le point **sur l'efficacité des politiques de lutte contre le travail illégal.** La commission nationale qui en a la charge sera réunie au début de l'automne.

La formation professionnelle est un enjeu majeur de l'objectif de sécurisation des parcours professionnels.

Au vu des travaux de ces deux jours, il est apparu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer une nouvelle grande réforme de la formation professionnelle mais, bien au contraire, de construire des actions concrètes à déployer sur les territoires.

L'Etat, les régions et les partenaires sociaux sont résolus à se mobiliser autour d'un **plan d'action en trois volets** :

- **diminuer le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail sans qualification** - il faut notamment renforcer la lutte contre toutes les formes de « décrochage » ; pour eux, la formation doit nécessairement s'accompagner de solutions permettant de lever tous les obstacles à l'emploi (logement, transports...).
- **accompagner les salariés, dans les entreprises menacées par les mutations économiques**, pour les former plutôt que les licencier et, en amont, préparer leur reconversion pour éviter le risque de licenciement ;
- **renforcer la formation des demandeurs d'emploi**, ce qui suppose des liens étroits entre les régions et Pôle Emploi.

Je souhaite qu'un **plan d'urgence** soit préparé sans attendre et mis en œuvre au niveau régional dans les meilleurs délais. Il pourra notamment s'appuyer sur la prochaine convention entre l'Etat et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, pour la période 2013-2015.

Je tiens à cet égard à rassurer les partenaires sociaux : ce fonds, géré paritairement, ne sera pas ponctionné.

Par ailleurs, un **chantier ambitieux sera engagé sur le compte individuel de formation**. Il convient d'assurer en effet la « portabilité des droits à la formation ». Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie conduira cette analyse dès septembre 2012.

La formation, c'est aussi celle qui se fait en entreprise. La formation, en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pourrait donner lieu à négociation régulière au sein des entreprises, afin d'être traduite par l'employeur au sein du plan annuel de formation.

La réussite de ces démarches exige une bonne concertation des acteurs, en particulier au niveau des territoires. Je souhaite à cet égard que les partenaires sociaux soient associés à la préparation de la nouvelle étape de la décentralisation.

J'ai aussi entendu l'importance que vous accordez au thème de l'orientation. Un bilan de ce qui a été engagé dans le cadre du service public de l'orientation sera réalisé à l'automne 2012. Il contribuera à nourrir la réflexion sur cette thématique, dans le cadre de l'élaboration du nouvel acte de décentralisation.

Enfin, sur la formation, soyez assurés que l'Etat, comme les autres acteurs, met tout en œuvre pour assurer l'avenir de l'AFPA.

La troisième table ronde portait sur les salaires.

Nous voulons donner au travail toute la valeur qui doit être la sienne et assurer aux salariés la juste contrepartie de leur travail. Nous devons également prendre en compte les impératifs de la compétitivité des entreprises.

Comme l'engagement en avait été pris par le Président de la République, nous souhaitons permettre une évolution des règles de revalorisation du SMIC visant à mieux intégrer la croissance. A cet effet, un groupe de travail interministériel travaillant en lien étroit avec les partenaires sociaux examinera les différents scénarios d'ajustement des critères de revalorisation. Ses propositions seront débattues dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective. Le gouvernement présentera ensuite un projet de texte avant la fin de l'année.

Au-delà du SMIC, la question des bas salaires repose sur le dynamisme de la négociation de branche et d'entreprise.

Le comité de suivi des négociations salariales de branche sera convoqué à la rentrée pour faire le point sur l'engagement des négociations dans les branches qui présentent aujourd'hui un minimum conventionnel inférieur au SMIC. Le cas échéant, les actions correctrices nécessaires seront programmées. Le gouvernement présentera un bilan global de la situation en fin d'année.

Nous examinerons, en concertation avec les partenaires sociaux, les mesures nécessaires pour éviter que les entreprises puissent tirer bénéfice de l'inertie des négociations de branche.

Il n'est par ailleurs pas acceptable qu'un salarié ne connaisse pas de progression salariale au cours de sa carrière. Un travail approfondi sera donc mené en parallèle sur les trajectoires salariales permises par les grilles conventionnelles et sur les efforts à poursuivre dans les branches où la négociation est durablement bloquée.

Il nous faut aussi avancer sur les autres éléments de la rémunération, qui sont essentiels. J'ai compris qu'une négociation interprofessionnelle serait lancée en 2013 sur les dispositifs de participation et d'épargne salariale visant à en simplifier l'économie générale, à en favoriser l'accès aux petites et moyennes entreprises.

Quant à la prime « dividendes », vous avez tous pointé son inefficacité et c'est pourquoi elle sera tout simplement supprimée, dans le cadre de cette approche globale.

Vous le savez, mon souci constant, c'est la justice. Nous ne pouvons plus tolérer des pratiques que les Français ne comprennent pas et ne supportent plus.

Avant la fin de l'année, nous présenterons donc un projet de loi visant à **empêcher la pratique de rémunérations abusives et à renforcer le cadre de la gouvernance d'entreprise** sur ce point, notamment par la participation de représentants des salariés au comité de rémunération.

La politique salariale, c'est aussi l'enjeu de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nous avons souhaité traiter ce sujet de façon plus large, en liaison avec la question de la qualité de vie au travail. Ce n'est pas anodin : favoriser l'égalité, c'est aussi mettre en œuvre de nouvelles pratiques professionnelles qui favorisent la qualité de vie au travail et même la qualité du travail, comme facteur de santé et de performance économique.

Nous n'avons pas ici besoin d'une nouvelle loi. Nous devons d'abord rendre la loi effective et nous mobiliser ensemble, partenaires sociaux et gouvernement, en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Au-delà de l'arsenal juridique, l'égalité professionnelle doit devenir une priorité partagée des chefs d'entreprises, de l'Etat, des collectivités locales et des représentants des salariés dans l'entreprise. Des plans d'action régionaux seront définis d'ici la fin 2012. Des branches se sont déjà engagées dans ces démarches, par exemple celle de la propreté.

Nous adapterons par ailleurs le décret d'application de l'article 99 de la loi du 9 novembre 2010, après consultation du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, pour renforcer son efficacité, notamment dans les grandes entreprises, autour de deux axes : donner, une priorité à la négociation par rapport à l'initiative unilatérale de l'employeur ; prévoir la transmission à l'Etat des plans des employeurs.

Au-delà, les partenaires sociaux ont décidé de lancer en septembre leur négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, avec pour objectif d'aboutir avant la fin du 1^{er} trimestre 2013. Je propose qu'un point d'étape soit réalisé à la fin 2012. Au terme de cette négociation, nous définirons avec les partenaires sociaux les mesures législatives ou réglementaires à envisager.

J'ai compris et je m'en réjouis que **la négociation des partenaires sociaux traiterait de l'articulation des temps professionnels et des temps familiaux, de la prise en compte de la parentalité dans l'entreprise.** Elle pourra ainsi intégrer la problématique des congés familiaux.

Dans le cadre des négociations à venir, je pense aussi très important que la **question du temps partiel** soit traitée dans toute sa dimension : lutte contre la

précarité, limitation des temps partiels de très faible durée, accès aux droits sociaux, amplitude et prévisibilité des horaires...

Pour renforcer la place des femmes dans le monde du travail, deux chantiers pourront être lancés :

- la négociation sur la modernisation du dialogue social pourrait permettre d'explorer des mesures pour assurer **une meilleure représentation des femmes dans les instances représentatives du personnel (IRP) ;**
- l'Etat et les partenaires sociaux développeront des actions de sensibilisation auprès des entreprises concernées pour **conforter les dynamiques positives de promotion des femmes sur des postes de comités exécutifs.**

Je souhaite enfin qu'une réflexion sur **la responsabilité sociale des entreprises et la notation sociale** puisse s'ouvrir entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Je n'oublie pas que la santé au travail est un enjeu majeur pour les salariés et les entreprises. Le gouvernement proposera des groupes de travail aux partenaires sociaux pour faire évoluer la gouvernance en la matière et ainsi définir les actions prioritaires à mettre en œuvre au niveau des branches et des territoires. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail des salariés, notamment dans les petites entreprises.

J'en viens, après ces quatre tables rondes consacrées aux questions du travail et de l'emploi, à des enjeux à la fois complémentaires et indispensables, qui sont ceux du redressement productif de notre pays.

Notre industrie est essentielle à notre économie, mais, vous le savez, sa part dans la richesse nationale et dans l'emploi ne cesse de reculer. Nous devons agir pour améliorer sa compétitivité, en jouant sur l'ensemble des leviers.

A cet effet, le rôle de la Conférence nationale de l'industrie sera réaffirmé. J'aurai le plaisir, dès demain, d'ouvrir sa prochaine réunion.

Le soutien à l'innovation et à la recherche technologique doivent être parmi les priorités. Les investissements d'avenir, les pôles de compétitivité doivent continuer de jouer tout leur rôle.

Quant au **Crédit Impôt Recherche**, son ciblage sera affiné pour le rendre plus efficace et plus accessible aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire.

Le financement des entreprises est aussi un sujet majeur dont beaucoup d'entre vous m'ont parlé. Les dispositifs de financement public existants doivent être mieux coordonnés, simplifiés et rendus plus efficaces : la Banque publique d'investissement doit répondre à ce défi en diffusant au sein des territoires un

véritable service aux entreprises, simple d'accès et apportant une solution individuelle adaptée à chaque situation.

Au-delà des questions de financement, l'image de l'industrie doit être revalorisée auprès des jeunes et les métiers techniques confortés. La Semaine de l'Industrie peut participer à cet objectif en devenant un rendez-vous annuel incontournable.

S'agissant enfin de l'environnement des entreprises, de l'« écosystème » dans lequel elles exercent leurs activités, il apparaît nécessaire de renforcer notre tissu industriel, par exemple en améliorant les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. **Nos entreprises doivent apprendre à « jouer collectif »**, comme leurs homologues allemandes savent si bien le faire. Les PME et les établissements de taille intermédiaire doivent améliorer leur capacité à exporter.

Nous devons veiller à ce que leur environnement réglementaire, administratif et fiscal soit propice à leur développement et les freins qui existent encore aujourd'hui doivent être levés.

Tous ces sujets sont essentiels et imposent des avancées rapides. C'est pourquoi j'ai décidé, dans la continuité des discussions engagées aujourd'hui, de confier à Louis Gallois une mission sur la compétitivité de nos entreprises, afin de préparer la mise en œuvre d'actions concrètes, d'ici la fin de l'année.

Mesdames et messieurs, je vous ai dit ma volonté de préserver notre modèle social et républicain. Au cœur de ce modèle, notre système de protection sociale et en particulier notre système de retraites par répartition doivent être pérennisés et consolidés.

S'agissant du financement de notre système de protection sociale, il nous faut en effet trouver rapidement des perspectives, tant pour assurer l'avenir de la protection sociale que pour améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Plusieurs solutions sont sur la table, qu'il nous faut prendre en considération. La conférence a fait apparaître des différences d'appréciation, mais a permis de dégager un accord, sinon sur les solutions – ce n'était pas son rôle, du moins sur le calendrier de travail.

Pour élargir et diversifier les sources de financement de notre système de protection sociale, le gouvernement saisira le Haut Conseil du financement de la protection sociale dès le mois de septembre 2012.

Ce dernier réalisera un diagnostic sur les modalités actuelles de financement de notre protection sociale, précisera le partage entre les besoins de protection sociale relevant d'une approche contributive et ceux qui relèvent d'une approche non-contributive. Il dessinera les évolutions possibles du système actuel, notamment en termes de diversification des recettes.

Sur la base de ce rapport, qui sera remis au premier trimestre 2013, le gouvernement engagera une concertation avec les partenaires sociaux, avec pour **objectif une réforme législative en 2013.**

C'est un calendrier très exigeant. Je le comprends ainsi et me félicite de ce volontarisme sur un sujet aussi essentiel.

S'agissant des retraites, le Conseil d'orientation des retraites adressera, à la fin de l'année 2012, un état des lieux de notre système et de ses perspectives financières. Un point précis sera en particulier élaboré sur la question de l'équité du système, sur les déterminants du niveau des pensions et sur la transition emploi/retraite.

A partir des travaux du Conseil d'orientation des retraites, **une commission ad hoc formulera au début de l'année 2013 différentes pistes de réforme.** L'une d'entre elles concernera l'évolution de notre système de retraites à long terme, en répondant notamment aux questions suivantes : quelles solidarités mettre en œuvre, comment simplifier le système, comment améliorer la situation des poly-pensionnés, comment prendre enfin en compte la pénibilité ?

Sur la base des conclusions de cette commission, une phase de **concertation** sur les évolutions souhaitables de notre système de retraite sera engagée, **à partir du printemps 2013.**

J'ai enfin souhaité consacrer un temps spécifique de la conférence aux services publics, qui emploient près de 20% de la population active de notre pays.

J'ai décidé de mettre un terme à la révision générale des politiques publiques, la RGPP, qui a profondément déstabilisé nos services publics et leurs agents. Le service public, c'est un élément essentiel du redressement du pays.

Nous avons désormais le devoir de repenser l'action publique. Je veux en effet poursuivre la réforme de nos services publics, non pas pour les affaiblir, mais pour les conforter, pour réaffirmer leur place et leurs missions au service de l'intérêt général et de la cohésion nationale.

Un nouvel espace de concertation sera instauré et décliné sur l'ensemble du territoire, associant représentants des personnels, des employeurs et des usagers. Y seront débattus le bilan de la RGPP – sur la base de l'analyse que j'ai demandée à l'Inspection générale des affaires sociales, à l'Inspection générale de l'administration et à l'Inspection générale des finances, mais aussi les orientations pour rendre l'action publique plus efficace et plus lisible, les travaux sur les missions et les perspectives d'une nouvelle étape de décentralisation.

Le développement effectif du dialogue social doit être une priorité pour tous les employeurs publics. Ils seront invités à garantir, au-delà des textes ; l'effectivité du dialogue et l'élargissement du champ de la négociation.

Une concertation sur les moyens mis à disposition des syndicats sera engagée en septembre 2012. Une négociation sur la prise en compte de l'exercice des fonctions syndicales dans les parcours professionnels s'ouvrira en outre dès le premier semestre 2013.

Les employeurs publics doivent être exemplaires dans la gestion de leurs ressources humaines. Une concertation sera ouverte, dès l'automne 2012, pour mieux répondre aux enjeux de la diversité, du handicap, de l'emploi des seniors et de l'accès des jeunes peu qualifiés à la fonction publique.

Une négociation sera ouverte dès le 4^e trimestre 2012 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui pourrait permettre de conclure le premier accord en la matière dans la fonction publique.

Nous devons également améliorer au quotidien les conditions de travail des agents publics. Un bilan des accords conclus sera réalisé pour identifier les moyens de franchir une nouvelle étape. Il faut prendre en compte les questions de **pénibilité et de santé au travail.**

Un accord-cadre sur la prévention des risques psycho-sociaux sera proposé à la négociation dès la rentrée 2012. Et par ailleurs, je souhaite que **l'action sociale** soit prise en compte avec toute son importance.

S'agissant des agents non titulaires, nous mettrons en œuvre la loi du 12 mars 2012 sur la résorption de la précarité.

Je propose enfin une concertation, à l'automne, pour établir un diagnostic des politiques menées au cours des dernières années en matière d'évolution de carrière, de rémunération et de mobilité. Elle nous permettra de diversifier et d'enrichir les parcours professionnels des agents.

Elle devra poser les bases d'une méthode de travail, autorisant, dans un contexte financier durablement contraint, une politique de rémunération garantissant les perspectives de carrière des agents, une plus grande équité et une priorité aux agents de catégorie C.

Sur l'emploi public, comme sur tous les autres sujets, je ferai en sorte que la spécificité des **outre-mer** soit prise en compte dans les suites de nos travaux.

Mesdames, messieurs,

Hier, le Président de la République nous a invités à faire preuve d'intelligence collective. Je crois pouvoir dire que nous nous y sommes efforcés.

Dans mon intervention, j'ai tenté de vous indiquer de la façon la plus complète possible ce que le gouvernement retient des travaux de cette grande conférence sociale. Je suis impressionné par la richesse des chantiers que nous avons ouverts.

Parce que la conférence sociale n'était pas un sommet spectacle, mais un exercice de dialogue social approfondi, il nous est possible de dresser, à l'issue de ces travaux, ce que j'ai appelé une « **feuille de route sociale** ».

Cette feuille de route – qui reprendra les éléments que je viens de vous exposer et que nous diffuserons dès ce soir - trace les perspectives et les objectifs que nous nous donnons pour avancer de façon volontariste, au service de notre économie, des salariés, des demandeurs d'emploi, des entreprises, des territoires.

Cette feuille de route n'est pas formellement un contrat. Elle s'efforce loyalement de décrire ce qui nous a semblé être un agenda partagé des réformes sociales.

Elle ne sera pas immuable. Elle a vocation à vivre et à s'enrichir – même si elle est déjà très ambitieuse.

Je veux que l'esprit qui a guidé nos travaux se perpétue au sein d'une instance permanente. C'est pourquoi je vous propose, outre le grand rendez-vous annuel auquel le Président de la République vous a conviés, de créer - dans l'esprit de l'ancien commissariat général au plan - un lieu de dialogue et d'expertise, ouvert à l'ensemble des acteurs sociaux, **un conseil ou un commissariat du dialogue social et de la prospective.**

Encore une fois, je vous remercie de votre engagement, de l'énergie que vous avez consacrée à ces travaux et je vous invite à mesurer le chemin que nous avons accompli en si peu de temps.

Nous ne partageons pas les mêmes avis sur l'ensemble des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre. Le dialogue social est fait de cette diversité et c'est bien normal.

J'émetts seulement un vœu. Je souhaite que le respect, l'écoute et le sérieux qui ont présidé à nos travaux perdurent. Nous sommes attendus. **Les Français ne veulent ni des slogans, ni des petites phrases, ils nous demandent aujourd'hui des actes.**

Montrons-leur dans les mois à venir que nous savons avancer, ensemble, à leur service et au service d'un objectif qui dépasse chacun de nous et nous rassemble : **la cohésion sociale de la Nation et le redressement du pays.**
Je vous remercie.